



Conseil Municipal
21 décembre 2022
Hôtel de Ville, Salle Edgar Faure
18h30

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 21 décembre 2022 à 18 h 30, Salle Edgar Faure à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Nicolas GOMET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX	Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ
Mme Isabelle GIROD	M. Jean-Philippe LEFÈVRE
Mme Isabelle MANGIN	Mme Isabelle DELAINE
Mme Sylvette MARCHAND	Mme Nathalie JEANNET
M. Stéphane CHAMPANHET	Mme Catherine DEMORTIER
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON	Mme Patricia ANTOINE
M. Daniel GERMOND	M. Mohamed MBITEL
Mme Frédérique DRAY	Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
M. Philippe JABOVISTE	Mme Justine GRUET
M. Alexandre DOUZENEL	M. Hervé PRAT
M. Jean-Pierre CUIINET	M. Nicolas GOMET
M. Paul ROCHE	M. Ako HAMDAROU
M. Jacques PÉCHINOT	M. Timothée DRUET
M. Jean-Pascal FICHÈRE	Mme Christine MUGNIER
M. Jean-Michel REBILLARD	Mme Nadine HERRMANN

Conseillers absents ayant donné procuration

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers absents non représentés

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022
Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
Communication de l'état des indemnités des élus du Conseil Municipal pour l'année 2022

1. Admission en non-valeur et effacement de dettes
2. Décision modificative

3. Budget Primitif 2023
4. Fixation des taux de la fiscalité locale pour 2023
5. Neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées
6. Avenant n° 1 à la convention constitutive du service facturier
7. Compensation financière versée à la SPL Hello Dole au titre de l'année 2022
8. Évolution de la structure financière de la SPL Grand Dole Développement 39 – Avenants aux divers contrats
9. Avenant n° 1 au Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE) pour la rénovation patrimoniale et énergétique de cinq groupes scolaires avec la SPL Grand Dole Développement 39
10. Avenant n° 3 au contrat de concession de travaux pour la réhabilitation/extension de la cuisine centrale de Dole avec la SPL Grand Dole Développement 39
11. Rapport Social Unique 2021
12. Convention Jura Service pour l'année 2023
13. Participation de la Ville de Dole au projet de partage de jardins « L'Ami du Potager »
14. Subventions aux groupes musicaux dans le cadre de la participation à la « Nuit des Bars de Nowel » 2022
15. Demandes de subventions pour le festival « Cirque et Fanfares » 2023
16. Demandes de subventions pour la manifestation « Pupitres en liberté » 2023
17. Plan de financement de deux expositions temporaires au Musée des Beaux-arts
18. Acquisition d'un dossier documentaire à la mémoire de Louis Pasteur
19. Subvention à l'Association Sports Adaptés Loisirs pour l'organisation du championnat de France de Judo - Sport adapté
20. Signature de conventions avec le Département du Jura et l'association Saint-Michel-le-Haut pour le suivi de l'action « Rénovation logement » au Centre Social Olympe de Gouges
21. Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura
22. Approbation du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches)
23. Classe relais Nord Jura – Subventions aux PEP du Jura pour l'année 2023
24. Cession du Château de Crissey - Délibération modificative
25. Cession de terrain à Madame et Monsieur Arif ERDEM
26. Cession de terrain à Madame et Monsieur Denis VIGNOT
27. Cession à la SAS « Au souvenir éternel »
28. Cession et acquisition à Monsieur Johann THOMAS
29. Acquisition au Conseil Départemental du Jura
30. Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2023
31. Étude pré-opérationnelle de désenvasement du canal des Tanneurs – Plan de financement

32. Programme d'éclairage public 2022 - Subvention du SIDEC
33. Subvention du SIDEC dans le cadre de travaux d'enfouissement avenue de Northwich
34. Gestion des forêts communales de Dole – Programme de coupes, de travaux, fonctionnement et investissement – Année 2023
35. Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'exercice 2023

M. le Maire : *Bonsoir à toutes et à tous. Je ne sais pas si vous m'entendez bien. J'ouvre ce Conseil Municipal en donnant lecture des pouvoirs. J'ai celui de Mathieu BERTHAUD à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX), de Maryline MIRAT à Isabelle MANGIN, de Patrice CERNELA à Jean-Pascal FICHÈRE et de Laetitia JARROT-MERMET à Hervé PRAT.*

Par ailleurs, je vous informe que la notice n° 27 est retirée.

Je propose Nicolas GOMET comme secrétaire de séance s'il accepte.

Nous passons ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre dernier. Y a-t-il des commentaires ou des observations sur ce compte rendu ? Je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 14 novembre 2022.

M. le Maire : *S'agissant des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoirs, avez-vous des observations ? Monsieur DRUET.*

M. DRUET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. J'aurais voulu avoir des éléments complémentaires sur la ligne 3 concernant le versement d'honoraires au cabinet CGBG pour un montant de 1 045 euros. Merci.*

M. le Maire : *C'est une procédure juridique sur une entreprise de fournitures d'affaires scolaires qui n'avait pas été retenue en commission d'appel d'offres lors d'un marché public. Cette entreprise a fait un recours, et bien logiquement, la collectivité se défend. C'était BMB Cyrano. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur HAMDAOUI.*

M. HAMDAOUI : *Justement, cette société a-t-elle eu gain de cause ?*

M. le Maire : *La procédure est en cours.*

M. HAMDAOUI : *Sur la première ligne, pourquoi le nom de Nicole BLIME apparaît-il dans la convention de location de local ? C'est une agente municipale, sauf si je me trompe.*

M. le Maire : *Son nom n'apparaît pas dans la convention. Il apparaît dans les objets pour préciser le nom des agents qui occupent ces bureaux.*

M. HAMDAOUI : *J'aimerais avoir des informations concernant la dernière ligne : la convention pour la gestion du développement commercial du marché de Dole pour 25 000 euros.*

M. le Maire : *Nous avons une convention de gestion du développement commercial, comme indiqué, le marché de Dole relevant de la compétence de la commune. Nous avons délégué la gestion du développement commercial à l'Office de Commerce de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

M. HAMDAOUI : *Avant, c'était une société.*

M. le Maire : *Absolument.*

M. HAMDAOUI : *Avons-nous un bilan de l'action menée par la société qui gérait cela pour la Ville ?*

M. le Maire : *C'est vieux. Nous sommes fin 2022. Cela fait au moins un an que l'Office de Commerce gère le développement commercial du marché de Dole (gestion des places). Pour la société qui gérait*

le marché auparavant, cela devait être en 2021 ou en 2020. Je ne sais plus exactement. Si vous voulez un bilan, nous pouvons toujours en trouver un. Nous l'avions déjà évoqué ici, je crois.

M. HAMDAOUI : Oui, pour la convention avec la société, mais je n'ai pas vu de développement probant sur le marché de Dole.

M. le Maire : Vous parlez maintenant du travail de l'Office de Commerce.

M. HAMDAOUI : Des deux. Qu'est-ce que cela a-t-il donné ? Parce que nous avons payé une société pour cela. Puisque ce n'est pas la première année pour l'Office de Commerce, quelque chose est-il prévu dans la convention sur un bilan annuel ou périodique à tirer ?

M. le Maire : C'est peut-être indiqué dans la convention. Je ne la connais pas par cœur. Il faudrait la relire, mais oui, de toute façon, une convention comprend un bilan. Globalement, le bilan est plutôt satisfaisant. De nouveaux commerçants sont arrivés sous la halle qui est quasiment pleine. Il reste encore du travail à faire pour l'extérieur, mais nous ne pouvons pas non plus démultiplier le nombre de stands, parce que dès qu'il y a des travaux, nous ne savons plus où mettre les commerçants. La politique que nous avons menée était de dire que nous ne voulions pas forcément remplir la halle systématiquement et automatiquement, mais plutôt de jouer sur du qualitatif en fonction de ce qui serait intéressant de rajouter commercialement. Vous savez, nous pouvons toujours remplir la halle, et je le dis sans problème.

Nous avons eu des discussions notamment avec Catherine NONNOTTE-BOUOTON qui a dans sa délégation la gestion du marché intérieur et extérieur m'a proposé des commerçants. Je lui ai dit « non, nous ne les prenons pas ». Cela ne sert à rien, nous n'allons pas multiplier les exposants. Si je prends l'exemple de tout ce qui est fruits et légumes, il y en a déjà au moins trois dans la halle, et un ou deux dehors. Ce n'est pas utile d'en ajouter un. Attention ici à ne pas regarder la gestion du marché uniquement quantitative, mais nous devons aussi regarder de façon qualitative, en ayant un équilibre en fonction du type de produits.

M. HAMDAOUI : Je voudrais encore intervenir suite à vos remarques. Si vous dites que vous avez refusé un commerçant en centre-ville, quel est le rôle de l'Office de Commerce ?

M. le Maire : C'est de soumettre au propriétaire de la halle des propositions de commerces, d'artisans, de commerçants. Ce n'est pas « on donne les clés et débrouillez-vous ». Cela ne se passe pas ainsi. Il y a du travail, de la présence, des animations. Je vous invite à venir boire un vin chaud samedi sous la halle et vous verrez. Il y a du travail. Cela étant, je vous confirme qu'il y a un bilan annuel à donner. Il sera fait en début d'année. Cette convention est passée entre le maire et le président de l'Office de Commerce.

Voilà pour ces décisions. Vous avez, puisque c'est le temps du budget, conformément à la loi, la publication des indemnités des élus qui ont été présentées aussi au Département lors de la présentation du budget vendredi. Cette communication concerne l'état des indemnités des élus du Conseil Municipal pour 2022.

Nous passons ensuite au premier rapport.

RAPPORT N° 01 : ADMISSION EN NON-VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES

DCM 22.21.12.109

M. FICHÈRE : Vous connaissez ces pratiques. Vous constatez simplement que les créances sont perdues. C'est sur proposition du comptable public, qui, une fois qu'il a fait tous les recours possibles, donne les montants qui ne seront pas recouverts et que nous vous invitons à passer en CAC. En l'occurrence, nous avons deux listes :

- la liste A des effacements de dette suite à la décision judiciaire, avec visiblement liquidation judiciaire, pour un montant total de 19 939 euros, soit 24 dossiers ;
- la liste B concernant les créances irrécouvrables pour motifs divers (décès, surendettement, n'habite pas à l'adresse indiquée, montant inférieur à 15 euros), soit 128 pièces pour un montant total de 15 866 euros.

Vous avez également une liste par ventilation, puisqu'il y a beaucoup de titulaires. Il s'agit donc de prendre acte de l'annulation de ces crédits.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des observations de ce point de vue ? Ce sont des décisions judiciaires pour la plupart. Quant au reste, il s'agit de recouvrements très anciens qui n'ont pas pu se faire malgré toutes les tentatives du Trésor public. N'y a-t-il pas de question ni observation ? Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des voix contre ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'admission en non-valeur et l'effacement de dettes.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 2.

RAPPORT N° 02 : DECISION MODIFICATIVE

DCM 22.21.12.110

M. FICHÈRE : Nous proposons de virer 75 000 euros en prenant cette somme sur les droits de mutation supérieurs à ce qui avait été budgété. Nous avons ainsi 75 000 euros disponibles qui seraient affectés à Hello Dole, d'une part pour compenser la gestion des salles pour 35 000 euros, et d'autre part pour compenser la gestion de La Commanderie pour 40 000 euros. Vous pouvez débattre sur ces sujets. Sinon, ces questions reviendront dans les avenants qui seront proposés théoriquement pour expliquer ces deux montants mis au budget pour pouvoir honorer la convention que nous vous soumettrons lors d'une prochaine délibération.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. HAMDAOUI : J'aimerais bien avoir un peu plus de précisions sur le déficit ?

M. le Maire : Il fait l'objet d'une délibération.

M. FICHÈRE : Il y a deux délibérations, une pour expliquer la demande de 35 000 euros, et l'autre pour expliquer la demande de 40 000 euros.

M. le Maire : Ce sera le débat de la notice n° 07, pour être tout à fait transparent. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Cette DM est approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 3.

RAPPORT N° 03 : BUDGET PRIMITIF 2023

DCM 22.21.12.111

Une présentation est projetée en séance.

M. le Maire : Je vais d'abord faire quelques propos introductifs avant de laisser la parole à Jean-Pascal FICHÈRE, le rapporteur général du budget pour les explications par chapitre. Bien évidemment, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) que nous avons eu en novembre dernier a permis d'élaborer un certain nombre de grands principes pour ce budget 2023. L'élaboration des prévisions budgétaires 2023 est un exercice particulièrement compliqué cette année pour différentes raisons. Bien évidemment, ce sont les conséquences du conflit en Ukraine en matière d'inflation et de situation internationale. Nous connaissons la flambée des prix que nous avons dans un certain nombre de domaines. Nous avons pu voir, au moment des arbitrages budgétaires service par service, que les augmentations ne se font pas que sur les matières premières ou les matières alimentaires, mais elles sont aussi dans divers champs d'intervention. Cela va de la tonte des pelouses, par exemple, aux contrats d'assurances, mais bien sûr aussi à nos investissements. C'est l'explosion du coût des énergies, bien sûr, vous le savez, et nous en avons parlé au moment du Rapport d'Orientations Budgétaires, nous avons des augmentations extrêmement importantes, mais nous y reviendrons.

C'est également la réévaluation légitime des salaires de la Fonction publique. Je vous redonne un chiffre : en trois années, cela représente environ 1 million d'euros. Tout cela s'additionne. Comme c'est le cas aujourd'hui pour toutes les collectivités, cette situation qui s'impose à nous en raison du contexte que j'ai évoqué provoque une dégradation rapide de notre situation financière. Notre

collectivité doit absorber bien évidemment des dépenses supplémentaires : 760 000 euros de plus en 2022 et 1,7 million d'euros en 2023. Cette augmentation générale va générer des difficultés importantes alors que jusqu'à présent, évidemment, la combinaison des budgets prudents que nous avons et des mesures que nous avons prises permettait globalement à notre Ville d'avoir une situation saine, d'assurer une certaine qualité de vie à nos habitants, et d'investir dans des projets nécessaires à la Ville.

Malgré tout, nous espérons pouvoir compter sur des aides. Deux types d'aides ont été issues des débats parlementaires, ou plutôt issues des décisions gouvernementales. Les débats parlementaires ont été longs, intéressants pour les collectivités, mais elles ont dû subir un 49.3 qui a réduit considérablement les débats parlementaires dans leurs propositions d'aides aux collectivités. À ce jour, nous ne devrions pas être éligibles au filet de sécurité, puisque malgré les débats parlementaires, la perte de capacité d'autofinancement fixée à -15 % est montée à -25 %. Quant à l'amortisseur d'électricité, de ce point de vue, peut-être pourrions-nous y être éligibles sur des évaluations aujourd'hui que nous estimons autour de 100 000 euros par rapport à une augmentation de nos charges de 1,7 million d'euros ? Vous voyez un peu le décalage entre les éventuelles aides et la masse des dépenses supplémentaires. Ces deux dispositifs restent à retravailler pour pouvoir connaître, ou non, notre éligibilité. Par conséquent, nous ne les avons pas pris en compte en recettes dans le budget, parce que nous sommes très prudents. Ces éventuelles aides sont donc à l'heure actuelle à déterminer. Elles dépendent du coût de l'électricité, de notre compte administratif 2022 qui n'est pas encore arrêté à ce jour.

Face à cette nouvelle crise, nous devons nous adapter, et bien évidemment, adapter notre fonctionnement, c'est-à-dire le quotidien de la collectivité, à savoir :

- revoir à la baisse l'investissement local alors que la gestion rigoureuse de ces dernières années avait permis des investissements importants de modernisation qui avaient soutenu les entreprises locales à plusieurs reprises ;
- désendetter la Ville de 1 million d'euros, autre principe que nous avons édicté au moment du Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- réduire les dépenses de fonctionnement hors énergies et ressources humaines, ceci n'étant pas négociable ni de notre fait, avec un objectif de réduction de consommation énergétique suite au plan que nous avons réfléchi et adapté progressivement au cours des mois de septembre, d'octobre et mis en place en novembre.

Nous espérons ce plan d'économie d'énergie dans un calcul qui pourra aller jusqu'à 650 000 euros, mais la prudence, là encore, nous a conduits à inscrire une économie de 300 000 euros dans notre budget. Nous procéderons au maintien des taux d'un coût foncier qui n'augmenteront pas malgré le contexte afin de préserver les Dolois déjà lourdement impactés par l'inflation et l'augmentation des bases décidée par l'État.

Sur les investissements, si nous allons plus dans le détail, nous aurons un niveau de 4,5 millions d'euros, soit une baisse de 38 % d'investissement par rapport à 2022. C'est évidemment un changement notoire. J'avais dit au moment du Débat d'Orientations Budgétaires que très souvent, nous étions dans la continuité, parce qu'il n'y avait pas de raison que nous remettions en cause non seulement le projet de la municipalité, mais aussi parce que les principaux équilibres en dépenses et en recettes nous permettaient de conduire cette politique. Malheureusement, nous devons réduire nos investissements qui se concentreront essentiellement sur des projets permettant de réduire notamment la consommation énergétique. Pour autant, parce qu'il faut continuer d'avancer, d'investir dans l'avenir, et parce que le principe que je viens d'édicter de vouloir réduire les consommations énergétiques est nécessaire et nécessite de facto des investissements, nous conduirons pour sa première année le Plan Nouvelle Génération qui prévoit, avec le Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE), la rénovation ou la construction de quatre groupes scolaires.

Nous allons y revenir dans le Conseil Municipal avec la construction d'un nouveau groupe scolaire Saint-Exupéry mené par la Société Publique Locale (SPL) et d'une nouvelle crèche, la rénovation énergétique de l'école de la Bedugue avec une construction à l'intérieur de l'enceinte, la rénovation énergétique de Rochebelle et de Beauregard. Nous accentuerons le passage en LED de notre ville dans son parc d'éclairage public en faisant quasiment tripler l'investissement, passant de 100 000 euros par an à 285 000 euros en 2023. Le projet de LED s'accroîtra en 2023. Actuellement, nos électriciens procèdent au changement des lumières du pont de la Corniche et des abords ces derniers jours, demain et après-demain.

Du côté du fonctionnement, nous réduirons les coûts de la politique événementielle, mais aussi certaines manifestations, comme le Festival de la Parentalité, le concert fin août que nous voulions reconduire et qui ne le sera pas. J'ai parlé des consommations énergétiques, je n'y reviens pas. Par ailleurs, dans le cadre des réductions nécessaires des dépenses de fonctionnement, nous vous proposons dans ce budget la réduction de 10 % des subventions pour l'ensemble des associations. Il n'y a pas de raison de faire de distinction entre les unes ou les autres, mais ceci étant, si dans notre budget, nous mettons en place budgétairement 10 % d'économie en dépenses sur le montant légèrement supérieur à 1 million d'euros que représente le coût des subventions aux associations, nous déciderons, ou pas, de faire cette baisse de subventions au printemps prochain, en fonction de deux choses. Ce sera d'abord en fonction des coûts de l'énergie des premiers mois 2023, parce qu'autant les coûts sont connus en matière d'électricité, autant sur le gaz, ce sont des fluctuations qui peuvent aussi nous permettre d'avoir des coûts moins élevés que prévu, donc de ne pas faire subir cette baisse de 10 % aux associations.

Deuxièmement, ce sera en fonction des aides éventuelles de l'État. Nous avons actuellement des incertitudes, une espérance d'au moins 100 000 euros, et 10 % de 1 million d'euros, cela fait 100 000 euros. Si l'État nous accompagne avec une aide de 100 ou 110 000 euros, nous n'aurons pas à baisser les subventions aux associations au printemps prochain. Toutefois, la prudence étant un des vecteurs majeurs de la réalisation de ce budget, si nous ne mettons pas les 100 000 euros d'aides de l'État, nous procédons à la réduction de 100 000 euros de dépenses sur les subventions.

Pour terminer, je tiens à préciser que le budget global de fonctionnement augmente à cause de l'augmentation des salaires et de l'augmentation massive de l'énergie. Si nous isolons ces deux dépenses subies, le budget que nous avons préparé prévoit une réduction de -3,7 % de notre budget de fonctionnement, ce qui n'est pas arrivé depuis très longtemps. Il a donc fallu prendre des décisions importantes.

Avant de passer la parole à Jean-Pascal FICHÈRE, je veux remercier les adjoints, les conseillers délégués, les conseillers municipaux pour leur implication et leur travail afin de pouvoir mener l'élaboration de ce budget difficile, contraint, et qui ne fait plaisir finalement à personne. Finalement, et ce seront les trois mots que j'utiliserai pour qualifier ce budget : c'est un budget difficile, rigoureux, mais il est responsable. Je laisse maintenant la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour nous présenter les grandes lignes du budget.

M. FICHÈRE : *Comme cela vient d'être rappelé, je vais essayer de passer rapidement sur les grandes hypothèses, puisqu'elles ont été rappelées, et elles sont bien sûr en ligne avec ce qui a été évoqué au ROB, et sur les grandes caractéristiques que vient de rappeler le Maire. Nous vous rappelons dans quel contexte nous avons construit ce budget primitif, je n'y reviens pas. Nous avons des coûts dans un environnement très incertain, avec l'incertitude sur le problème du filet de sécurité et l'amortisseur. Concernant le filet de sécurité, nous avons vu que nous n'y aurons probablement pas droit, nos chutes d'autofinancement étant insuffisantes. En revanche, s'agissant du fonds amortisseur, après discussion, comme vient de le rappeler le Maire, nous devrions obtenir, d'après nos estimations, à peu près 100 000 euros, mais cela reste à valider.*

Pour début 2023, nous déployons un plan d'économies d'énergies qui vise 650 000 euros d'économie, mais dans notre budget, nous avons intégré simplement 300 000 euros par prudence. Bien sûr, vous avez tout ce qui a été rappelé sur les effets de la maîtrise des dépenses de fonctionnement importantes, avec des contraintes de maintien des taux et de maintien des tarifs en général. Nous avons aussi la volonté de réduire notre endettement de l'ordre de 1 million d'euros. Nous verrons qu'avec les hypothèses que nous avons obtenues, nous devrions y parvenir. Vous avez également la baisse des subventions aux associations de l'ordre de 10 %, en espérant que nous pourrions compenser cela début 2023, en fonction des hypothèses rappelées par le Maire.

Vous avez ensuite un schéma pour rappeler les grands équilibres financiers. Pour la section de fonctionnement, vous voyez que nous avons des recettes courantes de l'ordre de 26 millions d'euros, dont les dépenses courantes pour 22,8 millions d'euros, ce qui nous permet de dégager une épargne brute de 3,8 millions d'euros. Avec cette épargne brute, nous payons les intérêts de la dette, mais nous avons aussi des opérations d'ordre pour équilibrer. Nous avons des opérations d'ordre en dépenses pour 3 183 000 euros. Ce sont grosso modo deux postes, les amortissements pour 2,5 millions d'euros et un prélèvement de 600 000 euros sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement. Vous avez également des opérations d'ordre pour 260 000 euros en recettes, qui correspondent essentiellement à des amortissements et des subventions.

Pour la section d'investissement, nous avons nos ressources d'autofinancement qui viennent des opérations d'ordre pour 3 433 000 euros, auxquelles se rajoute une bonne nouvelle, un legs de 250 000 euros sur un appartement de PASTEUR qui vient à la fois gonfler ce chiffre de 250 000 euros et qui vient diminuer les dépenses. C'est pour cela que nous passons de 260 000 euros à 510 000 euros avec cette opération de legs qui vient équilibrer les choses. À ces opérations d'ordre se rajoutent les recettes courantes d'investissement pour 1,2 million d'euros, de telle sorte que l'ensemble de ces postes moins l'amortissement de la dette, donc de l'emprunt, pour 3 760 000 euros, fait que nous dégageons une épargne nette de 363 000 euros. Nous verrons la résolution. C'est évidemment là où nous nous sommes légèrement effondrés par rapport à l'an dernier, puisque nous atterrissons à 363 000 euros. Nous restons certes positifs, mais nous avons une marge de manœuvre qui est devenue étroite, comme vous vous en doutez et comme c'est évoqué.

Nous avons ensuite des dépenses d'équipement qui ont été évaluées. Nous avons un emprunt que nous appelons « d'équilibre » de 2,6 millions d'euros, puisque les emprunts budgétaires ne sont pas toujours réalisés, car cela dépend du taux de réalisation de nos investissements qui seront à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Voilà pour les grands équilibres de notre budget, celui-ci étant de l'ordre de 35 millions d'euros au final.

Toujours concernant ces grands équilibres financiers, nous rappelons le fonctionnement à hauteur de 26,8 millions d'euros. Comme cela vient d'être rappelé, nous avons une évolution de +4,4 % par rapport au BP 2022. C'est évidemment dû à l'augmentation de la masse salariale et des coûts de l'énergie. Hormis ces deux facteurs d'énergie et de masse salariale, le budget est en réduction de 3,7 %, taux que le Maire a souligné à ce titre, parce que ce n'est jamais facile de faire un budget à la baisse. C'est vrai que nous pouvons remercier les élus et les services. Par ailleurs, les recettes réelles de fonctionnement sont dans une perspective d'augmentation de 2,7 % par rapport au budget 2022. Le budget d'investissement est à hauteur de 8,7 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euros en dépenses d'équipement, auxquels se rajoute, dans la section d'investissement, le remboursement des emprunts. Nous voyons que nous sommes en retrait par rapport à l'an dernier, puisque nous avons inscrit 7,2 millions d'euros l'an dernier, contre 4,5 millions d'euros cette année compte tenu du contexte qui a été rappelé. De plus, l'appel à l'emprunt est en baisse par rapport à l'an dernier.

S'agissant des grands postes, le premier concerne la finance et la fiscalité. Nous avons des recettes financières de 23 millions d'euros. Pour l'essentiel, c'est de la fiscalité directe, même si celle-ci a fortement réduit par rapport (inaudible, 32 :06) sur laquelle nous pouvons agir. Nous sommes sur 11,33 millions d'euros de fiscalité directe locale, en augmentation de 7 % du budget par rapport à ce qui est prévu dans l'actualisation à laquelle nous devons procéder selon le projet de Loi de Finances. Ensuite, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en légère augmentation, à 5,7 millions d'euros, avec une petite augmentation liée à la DSU, mais nous sommes sur les mêmes ordres de grandeur. Les attributions de compensation ont été négociées avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous sommes sur le pacte fiscal et à quelques iotas près, nous sommes au même niveau, à hauteur de 3,8 millions d'euros. Vous avez les compensations pour 700 000 euros, indexées sur nos bases. Nous avons des dépenses financières pour 1,14 million d'euros. Celles-ci sont essentiellement liées aux frais financiers qui ont tendance à un peu augmenter suite au marché avec des taux d'imposition qui ont relativement augmenté et qui ont une incidence sur (inaudible, 33 :17).

Le deuxième concerne l'Administration générale. Nous sommes sur un budget en réduction du coût net qui passe de 2,7 à 2,6 millions d'euros. Ces postes concernent le cabinet du maire, la communication, la tranquillité publique, c'est-à-dire l'ensemble des fonctions générales. Nous sommes en diminution de 3,6 %.

En ce qui concerne le pôle Moyens et Ressources, nous avons un coût net en légère augmentation, de 1 736 000 euros à 1 851 000 euros. Il se compose essentiellement des dépenses, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses générales, des frais généraux de la commune (loyers, assurances, taxes foncières, indemnités des élus, frais de formation, informatique). Nous sommes à 2 634 000 euros, en baisse de 3 %. En revanche, nos recettes ont plongé et passent de 932 000 euros à 783 000 euros, essentiellement du fait de la perte des loyers d'IDMM (Industrie Doloise de Micro Mécanique), puisqu'ayant vendu le bâtiment, nous n'avons plus les loyers dorénavant. Mais globalement, le coût net est en augmentation et passe à 1 851 000 euros.

Le budget d'Action sociale est en légère baisse. Il passe de 1 068 000 euros à 972 000 euros. C'est essentiellement imputer au Centre social Olympe de Gouges, au CCAS, et à tous les soutiens des partenaires sociaux. La baisse observée est essentiellement liée au transfert de l'accueil de nuit qui a été confié à COOP'AGIR pour la gestion des locaux. C'est la raison de la baisse apparente du budget, mais évidemment, nous ne changeons pas nos actions sur le territoire.

En ce qui concerne les Actions éducatives, nous sommes sur un budget en augmentation, à 3 378 000 euros en 2023, contre 3 164 000 euros au BP 2022. Ce sont évidemment les dépenses qui augmentent, cette augmentation étant liée notamment au coût de l'énergie.

En ce qui concerne le Sport, le budget est maintenant modeste. Il passe de 693 000 euros à 725 000 euros. Cette augmentation est liée à la baisse de l'enveloppe de subventions aux clubs de sport. Néanmoins, il y a une légère augmentation des entretiens et des maintenances, dont les coûts sont liés à l'énergie, ce qui fait que finalement, le budget en dépenses est en légère augmentation, avec des recettes un peu à la baisse.

En ce qui concerne la Culture, le budget est sensiblement le même, à 2 096 000 euros, contre 2 111 000 euros l'année précédente. Il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que cela concerne le fonctionnement du musée, de l'école des Beaux-Arts, une participation à la SPL Hello Dole, à l'événementiel, etc. Pour l'ensemble de ces postes, nous sommes à hauteur de 1 268 000 euros, avec une baisse de certains événementiels, notamment le festival Cirque et Fanfares pour lequel nous avons une enveloppe de 180 000 euros pour cette année 2023.

Concernant l'Aménagement et l'Attractivité du Territoire, pour mémoire, (inaudible, 36 :50) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour le coup, pour l'urbanisme, ce sont des dépenses pour la politique Action Cœur de Ville avec notamment les galeries éphémères, les animations cœurs de ville, le concours des maisons fleuries, ce qui fait un budget de 230 000 euros, budget reconduit par rapport à l'an dernier.

Enfin, le gros morceau concerne les Services techniques, avec un budget à 7 230 000 euros, sans surprise. Ce sont évidemment les dépenses énergétiques qui expliquent l'envolée des dépenses, ce qui est normal. Hors énergie et hors masse salariale, ce budget était reconduit pratiquement à l'identique.

Par ailleurs, la masse salariale passe globalement à 12,7 millions d'euros, contre 12,4 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 2,3 %. Nous avons rappelé les gros paramètres qui font varier cette masse salariale. Il y a notamment l'effet du relèvement de l'indice minimum (+45 000 euros), le point d'indice (+215 000 euros), la revalorisation du SMIC (+10 700 €) et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour +69 000 euros. En revanche, nous n'avons pas de dépenses en élections pour l'année 2023, contrairement à l'année 2022.

M. le Maire : *Je précise juste que sur ce point-là, vous avez les chiffres de comparaison de 2022 vers 2023. La grosse partie de l'augmentation de la masse salariale a déjà pesé sur 2022 par l'augmentation des catégories C, du SMIC et du point d'indice à +3,5 % décidée par l'État. Je rappelais vraiment le chiffre tout à l'heure : c'est 1 million d'euros de masse salariale supplémentaire en équivalent 2021 à 2023.*

M. FICHÈRE : *Tout cela concerne une partie qui a déjà été enregistrée sur le budget précédent.*

Vous avez ensuite la répartition par gros secteur. Ce sont notamment les Actions éducatives et les Services techniques. Pour le reste, c'est comme pour les années passées.

Vous avez ensuite un récapitulatif sur la constitution de votre équilibre financier. Vous avez des recettes nettes de fonctionnement à 26,2 millions d'euros, des dépenses nettes à 22,3 millions d'euros, dont 12,7 millions d'euros de masse salariale et 9,6 millions d'euros de fonctionnement, ce qui dégage une CAF brute prévisionnelle de 3,9 millions d'euros, en légère baisse par rapport à l'an dernier. Cela nous permet quand même d'investir pour 4,4 millions d'euros.

Je vous rappelle les plus gros postes d'investissement, même s'ils ont déjà été évoqués au niveau du ROB. C'est surtout tout ce qui concerne la transition écologique, avec le gros projet de réfection des écoles pour les rendre plus performantes au niveau énergétique. Il y aura une enveloppe de 548 000 euros pour financer les premières enveloppes dans le cadre du marché public. Vous avez ensuite le Plan Vélo pour 120 000 euros et le programme LED, comme l'a rappelé le Maire, pour 285 000 euros pour poursuivre les efforts dans le cadre des économies d'énergie pérennes.

Pour la poursuite du parc urbain (200 000 euros), la stratégie à long terme se poursuit.

Pour les voiries, bon an mal an, il y a toujours des efforts à faire. Cette année, nous nous occuperons de l'avenue Northwich (600 000 euros) et de l'ensemble du programme annuel voirie (383 000 euros).

Vous avez également les travaux de la toiture de la collégiale pour 150 000 euros.

Concernant les écoles, nous aurons quelques travaux de renouvellement des équipements et d'autres travaux, dont vous avez le détail dans votre dossier. Bien évidemment, nous sommes ouverts aux questions.

Nous avons fait ensuite un focus sur l'ensemble des opérations relatives à la transition écologique. Vous voyez que 1,4 million d'euros sont consacrés à ce titre. C'est vrai que c'est une nécessité que l'on comprend bien.

Pour finir sur les financements des investissements 2023, nous sommes à 3,9 millions d'euros de CAF brute prévisionnelle. De cette CAF brute, nous avons les recettes récurrentes (courantes) d'investissement pour 1,2 million d'euros. De la CAF brute plus les recettes courantes, nous en déduisons les annuités de la dette pour -4,6 millions d'euros. Il nous reste ainsi une CAF nette de 0,5 million d'euros, ce qui est relativement modeste, mais c'est la réalité économique du monde. Avec cette CAF nette, plus les subventions que nous attendons, un emprunt d'équilibre que nous avons inscrit à hauteur de 2,6 millions d'euros, nous obtenons des dépenses d'équipement de 4,5 millions d'euros, comme je viens de l'évoquer.

Vous avez ensuite un focus sur la dette. Dans ces perspectives, cela nous permettrait de réduire la dette de 1 million d'euros tels que c'est présenté. Cela nous permettrait de ramener l'encours de la dette à 38,6 millions d'euros, contre 39,8 millions d'euros en 2022, une charge de la dette à intérêt capital à 17,6 %, ce qui est très inférieur au seuil d'alerte. Nous obtiendrions ainsi une capacité de remboursement sur 10 ans. Nous serions ainsi dans des zones tout à fait raisonnables.

Avant de passer au débat, je termine avec un focus sur le budget annexe Stationnement qui est assez modeste, avec en fonctionnement des recettes à 135 000 euros, des dépenses à 84 000 euros, des opérations d'ordre constituées essentiellement des amortissements pour 51 000 euros. Nous avons quelques dépenses d'équipement pour 110 000 euros qui n'ont pas encore été détaillées à ce jour et un emprunt d'équilibre en fonction de la réalisation des engagements des dépenses qui seront effectivement faites.

Voilà l'ensemble du budget. Je vous laisse maintenant poser vos questions.

M. le Maire : *Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ou des déclarations sur ce budget 2023 ?*

M. PRAT : *Ce sera un peu dans la continuité de ce que j'avais exprimé lors du Rapport d'Orientations Budgétaires. Pour ce qui est des investissements, j'avais pointé les travaux de voirie qui représentent presque un quart des dépenses d'investissement. Autant il me semble important de faire l'entretien, et l'avenue de Northwich en a besoin, autant à un moment où nous sommes dans des restrictions budgétaires, réaliser des travaux à hauteur de 1,1 million d'euros sur deux ans me paraît être déplacé. Vous aviez dit la dernière fois que vous me suiviez en partie. Vous me suivez peut-être, mais vous avez continué sur cette voie.*

M. le Maire : *Je vous expliquerai.*

M. PRAT : *Vous me réexpliquerez. Je trouve cela d'autant plus dommage que j'ai retenu que la variable d'ajustement serait plutôt sur le bitume que sur la vie associative. Or elle fait la vitalité de notre ville et elle était soutenue jusque-là par notre municipalité. Pour moi, cette vie associative ne doit pas être une variable d'ajustement, même si elle est temporisée par le fait que ces 10 % seront effectivement baissés en fonction des versements. Pour moi, cette variable d'ajustement devrait concerner plutôt le bitume que la vie associative. J'ai aussi une remarque. Le budget Administration générale baisse de 3,6 %. Je vais vous faire un petit tacle. J'ai vu que dans cette Administration générale, il y avait le cabinet du Maire qui passait de 123 000 à 130 000 euros. Il ne subit donc pas cette baisse de 3,6 %. Voilà pour mes remarques générales.*

M. le Maire : Je vais vous répondre tout de suite. Vous étiez intervenu sur le sujet de Northwich. D'une certaine manière, je comprenais, et je comprends toujours. C'est vrai que cela représente des coûts très importants. Néanmoins, là où vous avez tort, c'est que j'ai demandé à revoir à la baisse cette enveloppe, non pas celle que vous voyez ici au budget, mais la suivante, parce que celle que vous voyez ici concerne essentiellement les coûts d'enfouissement des réseaux. Cela reste encore élevé, mais nous ne pourrions pas y toucher. C'est impossible. En revanche, sur la réalisation de la voirie, nous allons essayer de réduire encore une fois que nous l'aurons mis au budget, parce que là, nous avons essentiellement les coûts d'enfouissement du réseau.

Ensuite, vous avez parlé du bitume et de la vie associative. Oui, on peut dire cela, sauf que vous avez été maire, certes, il y a quelque temps, mais la vie associative est un budget de fonctionnement alors que le budget bitume est un budget d'investissement. Ce n'est donc pas l'un ou l'autre. Ce sont deux budgets différents. Quand on inscrit 400 à 500 000 euros pour les voiries à côté de la situation propre à l'avenue de Northwich, c'est pour boucher des trous, faire des morceaux de voirie qui sont nécessaires dans les quartiers de la ville. Je vous dirais qu'aujourd'hui, les courriers que je peux recevoir de temps en temps concernent essentiellement des questions de voirie. Il y a un grand attachement de la population sur les travaux de voirie. Bien évidemment, comme je le dis souvent, et c'est peut-être là où nous serons d'accord, lorsque nous mettons 1 euro dans la voirie, nous n'avons aucune subvention, nous n'avons aucun impact sur le budget de fonctionnement. Lorsque nous mettons 1 euro pour changer des fenêtres ou isoler un bâtiment, nous avons des subventions et nous agissons sur le fonctionnement.

Ceci étant, vous ne pouvez pas réduire à quasiment rien en budget d'entretien des voiries dans la ville. Ce n'est pas possible. À un moment donné, le budget Voirie peut concerner des ponts à consolider, ce qui est nécessaire, tout simplement des voiries à faire, parce que les riverains attendent, ces voiries étant prévues à remettre dans le domaine public. Il faut quand même bien mettre des moyens pour tout cela, certes moins qu'avant, et c'est là que nous avons fait des efforts pour ce budget. Pour moi, l'enveloppe voirie « bitume » comme vous dites est encore insuffisante. De facto, certains habitants ne seront pas satisfaits, parce qu'ils attendent des réfections de voirie.

Vous l'avez vu aussi concernant la réfection des voiries, je pense à l'avenue Eisenhower qui certes est au Département, mais sur laquelle l'ensemble des trottoirs et réseaux seraient à refaire de notre part. L'avenue Pompidou aussi a des attentes importantes. Je ne vous parle pas des autres quartiers où il y a des attentes majeures. Or nous ne pourrions pas satisfaire toutes ces attentes. Si vous étiez aux affaires, ils attendraient encore un peu plus. C'est un choix. C'est pour cela que j'ai dit que ce budget ne satisfaisait personne, parce que l'on ne peut pas aller jusque-là où l'on voudrait dans une enveloppe minimum de voirie nécessaire, me semble-t-il, à un entretien global général satisfaisant. De plus, de toute façon, nous sommes obligés de réduire à d'autres endroits.

Pour la vie associative, vous l'avez cité. Ceci reste suspendu et ne sera appliqué que si nous n'avons pas d'aides de l'État ou si le prix de l'énergie ne connaissait pas de baisse. Je reste donc prudent de ce point de vue. Nous aurons peut-être du bitume et la vie associative. Nous espérons qu'il en soit ainsi.

M. PRAT : Et concernant le cabinet du maire ?

M. le Maire : Je crois que nous avons simplement la réédition des livres de la ville que nous donnons aux mariés, aux personnalités que nous accueillons à un moment ou à un autre. J'ai accueilli le Directeur de l'Institut Pasteur cette année. Le livre coûte un peu plus de 20 000 euros. Nous faisons le choix d'en imprimer un grand nombre, parce que cela coûte tout simplement beaucoup moins cher. Tout cela est géré par le cabinet du maire. Rassurez-vous, il y aura toujours des gâteaux secs Belin, avec un minimum de petit crémant et un petit vin blanc lors des apéritifs. Il n'est pas prévu que l'on passe au champagne. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FICHÈRE : J'avais juste un complément pour rappeler ce qui a été dit. La voirie est amortie sur 20 ou 30 ans. En termes de budget, les 600 000 euros prévus, cela fait un impact de 20 à 25 000 euros par an de budget, ce qui est différent des 100 000 euros que nous essayons de « gratter », car cela se répète tous les ans. D'autre part, il ne faut pas oublier non plus les appels « au secours » que nous avons des entreprises. Les entreprises s'inquiètent aussi fortement quant à leur carnet de commandes. Nous savons que la Commande publique est assez importante pour l'équilibre de nos entreprises de bâtiment et de travaux publics. Cela peut être aussi du terrassement. Pour trouver un équilibre, je pense que ce que nous avons proposé dans ce budget est le minimum.

M. le Maire : *Oui, et en parlant des entreprises, pour revenir à ce que je viens de dire concernant l'impression des livres, ils sont imprimés par une entreprise doloise. Monsieur PRAT, je ne suis pas sûr que vous ayez toujours imprimé vos documents électoraux à Dole. J'ai envie de dire « à chacun son tacle ».*

Rires.

Vous l'avez présenté ainsi !

M. PRAT : *Pour répondre, j'imprimerai toujours à Dijon à l'Imprimerie Coopérative Ouvrière, parce que c'est une coopérative. C'est un choix.*

M. le Maire : *C'est un choix de faire appel à des entreprises en dehors de notre territoire, effectivement.*

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : *Merci. Comme vous l'avez rappelé, c'est un budget difficile dans une période et un contexte international que nous connaissons tous. J'ai quelques petites remarques que j'avais notées. Mon collègue était intervenu, et j'espère que nous allons pouvoir éviter de baisser de 10 % les subventions aux associations, parce qu'elles aussi souffrent de ce contexte. J'avais aussi une petite remarque sur la budgétisation éventuelle de 300 000 euros sur les économies d'énergie sur les 650 000 euros annoncés. Où en sommes-nous de l'annonce que vous nous aviez faite quant à l'extinction progressive de l'éclairage public dans la ville ?*

S'agissant de la dette, nous voyons que sur deux années, elle est quasiment à l'identique, en légère diminution, et nous frôlons les 40 millions d'euros. En revanche, notre capacité de désendettement a augmenté. De mémoire, nous étions autour de 8 ans, alors qu'aujourd'hui, nous sommes autour de 10 ans sur cette année. Vous avez prévu également de budgétiser un désendettement de 1 million d'euros. En revanche, la capacité de désendettement ne baisse pas et reste toujours à 10 ans, ce qui m'interroge. Voilà mes remarques. Je vous remercie.

M. le Maire : *Merci. Nous conservons la capacité de désendettement à 9,9 ans pour 1 million d'euros. Notre capacité de désendettement est calculée en fonction de notre autofinancement. Si cet autofinancement brut baisse, malheureusement, même avec un encours qui diminue de 1 million d'euros, puisque c'est le rapport fait pour calculer la capacité de désendettement, nous baissons au même niveau tout simplement parce que nous avons moins de recettes et plus de dépenses. L'autofinancement étant calculé entre les dépenses et les recettes, il n'y a rien de très étonnant là-dessus. Vous dites que la dette baisse légèrement. Je dirais plutôt que nous n'avons pas baissé de 1 million d'euros depuis bien longtemps en un seul exercice.*

M. DRUET : *Je parle de 2022, pas de 2023.*

M. le Maire : *En 2022, oui, mais attention, l'année n'est pas terminée et ce sera vraiment le compte administratif de 2022. Là, nous parlons du budget 2023. Sur l'année 2022, oui, c'est une baisse très légère de l'endettement, puisqu'il n'était pas prévu il y a un an au moment du budget de baisser la dette en 2022 tout simplement parce que les recettes étaient là à cette époque-là, ou du moins les dépenses supplémentaires n'étaient pas là. Il n'y avait donc pas de raison. Encore une fois, le budget présenté est responsable et sérieux. Nous gagnons moins – je le présente ainsi – et nous avons plus de dépenses. Par conséquent, nous réduisons ce que nous empruntons aux banquiers tout simplement. C'est extrêmement simple à comprendre pour tous les foyers qui ont la même gestion. C'est tout. Nous avons beaucoup plus de dépenses, moins de recettes. Nous solliciterons donc des emprunts moins importants. D'où le fait d'une baisse de 1 million d'euros. Je vous assure que baisser de 1 million d'euros l'endettement de la Ville représente un effort important, parce qu'avec 1 million d'euros, nous aurions pu faire beaucoup de choses, bien évidemment.*

Pour les associations, vous l'avez recité. Je ne veux pas trop m'étaler sur le sujet, parce que nous aurons forcément un débat à un moment lorsque les rapports des votes des sommes attribuées et des subventions aux associations passeront au printemps prochain. Nous verrons bien à ce moment-là. Pour le reste, vous le savez, tous les budgets actuellement dans les collectivités se font avec beaucoup d'incertitude. Il en est de même pour nous et sur les associations. Il faut qu'elles soient prudentes. Je ne leur ai pas encore adressé de courrier en leur disant « attention, le contexte n'est plus le même. Nous pouvons demander un effort de 10 %. Soyez prudents ». J'attendais le Conseil Municipal et le vote du budget pour le faire. Je rajoute aussi deux points. Certaines ont quand même des années de budget d'avance, ne l'oublions pas.

Vous avez souligné, Monsieur PRAT, que nous étions assez en soutien des associations, que 10 % de moins de la collectivité municipale les mettraient toutes immédiatement en difficulté. Non. Pour avoir aussi regardé un peu, elles sont un certain nombre à avoir quelques réserves. Certes, ce n'est pas le cas de toutes, il faut rester prudent et ne pas être généraliste. Je l'ai dit aussi, celles et ceux qui n'ont pas besoin de subvention, parce qu'elles n'ont pas de projet particulier cette année ou parce qu'elles ont une situation confortable par bonne gestion ces dernières années, peuvent très bien dire : « en conscience, dans l'intérêt général, parce que nous savons que la situation est compliquée et parce que la Ville a toujours été à nos côtés, nous ne sollicitons pas de subvention cette année ». Cela peut être aussi tout à fait salubre de la part des associations qui n'en auraient pas besoin. Voilà pour les différents sujets que vous avez exprimés, Monsieur DRUET.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : *Il y a un point sur lequel nous sommes passés et que nous n'avons pas beaucoup évoqué. Je veux parler de la fiscalité. Les Dolois vont connaître une hausse conséquente de la fiscalité cette année. L'année dernière, les bases avaient évolué de 1 % ; cette année, c'est 7 %, ce qui représente une hausse importante. Cela rapporte à la Ville 1 047 000 euros, ce qui n'est pas négligeable en termes mensuels sur le budget. C'est une somme importante. Nous comprenons bien que nous sommes en situation de crise énergétique, d'inflation, qu'il est difficile de construire un budget dans ces conditions, qu'il faille faire des économies. Cependant, je regrette que l'effort ne soit pas partagé de la même façon sur les différents secteurs d'activité de ce budget. Le secteur d'activité qui subit la plus forte baisse est l'Action sociale/Santé avec une baisse de 9 % dans sa globalité. En revanche, pour le CCAS, il y a une forte baisse correspondant effectivement au transfert de COOP'AGIR sur une autre ligne. Sur la ligne Action sociale/Santé, si nous retirons ce glissement de 83 000 euros, il faut voir quelle est la dette. Là aussi, nous avons encore une forte baisse. S'agissant du budget Éducation/Petite Enfance, là aussi, nous avons une forte baisse.*

Je regrette cette forte baisse sur l'Action sociale/Santé, parce qu'en période de crise, ce secteur doit soutenir les Dolois. La Ville connaît des difficultés. Les Dolois vont aussi subir cette inflation, ces hausses d'énergie. Dans ce genre de situation, c'est là que nous avons vraiment besoin d'agir pour soutenir fortement la population la plus défavorisée. Je regrette donc que l'effort ne soit pas partagé de la même façon sur tous les secteurs.

M. le Maire : *Merci, Monsieur HAMDAOUI. Je suis heureux de vos observations. Cela veut dire que nous avons fait un bon budget, que nous avons bien géré. Ce que vous dites n'a pas franchement beaucoup d'intérêt et je vais vous expliquer pourquoi je m'attendais à bien d'autres choses.*

Sur la fiscalité, de toute façon, tant que vous serez autour de cette table, vous parlerez fiscalité. Nous vous connaissons. Vous vous êtes démarqué par la fiscalité il y a seulement quelques années, et je vous l'ai déjà dit. La fiscalité ne prévoit pas, dans ce que nous avons le droit de faire, d'augmentation des taux. Je l'ai dit. Les bases augmentent, mais cela ne se décide pas ici. Cela se décide au niveau du Parlement. Si vous voulez changer cela, adressez-vous au gouvernement ou aux parlementaires, du moins ceux qui ont voté la Loi de Finances ou qui ont tenté de la changer. Cela étant, ceci s'impose à nous, malheureusement, oui, aux Dolois, bien évidemment, quels qu'ils soient. Cela étant, ceux qui ne paient plus de taxe d'habitation ne paient plus l'impôt. C'est aussi une partie des habitants qui subiront l'augmentation des bases de l'État et ils pourront compter sur l'absence d'augmentation des taux de la commune. C'est important de le rappeler.

À l'inverse, c'était une vision assez particulière, mais c'est la réalité. Heureusement, nous avons ces recettes de fiscalité, parce que sinon, nous fermerions des services à la population, ce qui est encore une autre affaire, tellement les coûts de ressources humaines et d'énergie explosent. Monsieur HAMDAOUI, je voudrais un jour que vous ayez des interventions qui, à mon avis, aillent un peu plus dans le sens de l'intérêt général. Pourquoi dis-je cela ? Parce que l'intervention que vous avez faite est très politique. Je n'ai pas le sentiment que cela vous posait souci jusqu'alors. Il faut donc savoir un peu s'élever. J'ai vraiment senti que vous faisiez de la politique et que vous avez tenté de trouver les endroits où il y avait une baisse, et que cette majorité, finalement, visait la Santé, le Social, l'Éducation, la Petite Enfance, alors que je m'inscris en faux sur tout cela. C'est pour cela que vous m'avez déçu dans votre intervention. C'est totalement faux, et je vais vous démontrer immédiatement pourquoi.

Sur le budget social de la collectivité, il n'y a tout simplement que pour l'ensemble des subventions, la baisse de 10 %. Il n'y a donc pas, comme vous le dites, de ciblage sur les Actions sociales et de Santé. C'est 10 % pour l'ensemble des subventions si et seulement si nous venions à l'appliquer. Ensuite, deuxième élément, vous parlez du domaine de la Santé, mélangé avec le domaine Social. Il

n'y a pas de ciblage particulier de ce point de vue. C'est la baisse tout simplement par le transfert de COOP'AGIR qui s'effectue et la réduction de coûts de personnel aussi intégrés dans ces budgets, puisque nous transférons l'activité. Auparavant, l'activité de l'accueil de nuit de COOP'AGIR nous coûtait aux environs de 120 000 euros, et nous avons versé une subvention de 80 000 euros. Il manque donc 40 000 euros. C'est là Monsieur HAMDAOUI, que vous dites : « vous baissez le social et la santé, c'est scandaleux ! » alors que vous devriez me dire « bravo, Monsieur le Maire, vous avez su faire des économies en passant par le tissu associatif pour remplir les mêmes missions qui vont nous coûter moins cher, parce que nous recherchons des économies ».

Le sans domicile fixe qui, avant, avait un accueil de nuit municipal via le CCAS, aura toujours la porte ouverte des locaux de Gleitz aujourd'hui. L'intervention sociale est donc toujours là, continuellement, mais pour rationaliser et pouvoir avoir un budget responsable et sérieux, c'est en cherchant des économies là où nous pouvons en faire. Votre argument tombe. Vous avez simplement une baisse par une économie en maintenant le même service, mais associatif, donc qui coûte moins cher et une baisse de 10 % des subventions comme sur l'ensemble des secteurs.

Sur la Petite Enfance et l'Éducation, c'est pareil. Il y a tout simplement moins d'événementiels, puisque nous ne référons pas le Salon de la Petite Enfance ni la Semaine de la Parentalité, dont les coûts sont très importants. Pour la Petite Enfance, nous n'organisons d'ailleurs ce salon que tous les deux ans et nous ne le renouvelons donc pas pour des questions d'économie. On ne peut pas nous dire à un moment « la dette est importante », « notre capacité de désendettement est plus élevée », « votre autofinancement brut est plus bas qu'avant », et en même temps, nous dire « vous faites des économies ici et là ». C'est quand même un type de raisonnement assez schizophrène.

Si on veut tenir les finances de la Ville de façon sérieuse, nous sommes obligés de revoir certains fonctionnements et de faire des économies. Je le redis, le budget tel qu'il est défini cette année est probablement moins le reflet de notre volonté majoritaire, de notre projet politique que ces dernières années, parce que sont arrivés des éléments qui n'étaient pas prévus, comme l'augmentation énorme des coûts de l'énergie, l'augmentation décidée par l'État des salaires de la collectivité et de nos salariés, qu'ils, ceci étant et je le redis, semblent mériter par leur travail.

Il n'y a pas toujours que de gros salaires dans la collectivité. Il y a certes des salaires plus importants pour les postes à responsabilité et il y a des salaires peu élevés. Il en reste encore. L'augmentation du SMIC et du point d'indice permettra aussi pour ces salariés de lutter contre l'inflation. Néanmoins, malheureusement, il faut voir les choses telles qu'elles sont. Ceci multiplié par le nombre d'agents représente une enveloppe de dépenses extrêmement importante.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, Monsieur HAMDAOUI, sur tout cela. Rassurez-vous, il n'y aura peut-être pas cette éventuelle baisse de 10 % du budget des associations. Aucune structure sociale de santé ne verra de changement en 2023, tout en sachant que les subventions sociales et de santé restent petites et que 10 % de celles-ci resteront des montants très faibles si cette baisse venait à s'appliquer. J'ajoute aussi que sur le social, la subvention du CCAS ne baissera pas de 10 %. Elle est exclue, mais elle tient compte simplement d'une dépense moindre par le transfert de l'activité de COOP'AGIR. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : *Nous allons simplement prendre la ligne « Action Sociale/Santé » qui intègre maintenant COOP'AGIR. Il y avait 257 000 euros en 2022. Il y a 305 000 euros en 2023. Si nous retirons de ces 305 000 euros ce qui a été transféré à cette ligne, nous sommes à 222 000 euros, soit une baisse de 14 %.*

M. le Maire : *Il est rare que la baisse s'applique au CCAS. Je vous ai donné les éléments. Si vous voulez, nous nous donnons rendez-vous au compte administratif au mois de juin 2023, et au mois de juin 2024, nous ferons le point sur l'année 2023. Ceci étant, je le dis aussi. Aujourd'hui, nous évoquons cela. Si – et je le disais à notre parlementaire qui est dans nos rangs – le gouvernement venait à décider en 2023 d'une nouvelle augmentation du point d'indice des fonctionnaires, nationaux comme territoriaux, à un moment où tout le monde doit avoir conscience que l'argent ne tombe pas du ciel, et que bien évidemment, si demain nous voulions encore une augmentation des salaires, il faudrait trouver la ressource à plusieurs endroits.*

Je ne suis pas du tout d'accord avec votre analyse qui est vraiment fautive, parce qu'il n'y a pas de volonté de baisser le social ou quoi que ce soit. La seule chose que nous avons baissée, c'est la politique événementielle. Il y aura moins d'événements. Nous avons retiré 10 000 euros sur le centre-ville en termes d'animation. Nous allons essayer de trouver des sponsors pour Cirque et Fanfares, ce que nous ne faisons pas jusqu'à maintenant. Nous avons réduit le budget de Noël 2023

et celui de l'été 2023. Les réductions budgétaires sont là, Monsieur HAMDAOUI. Il faut assumer ces choix. Nous ne faisons pas de coupe ni de sacrifice sur la politique de santé, aide sociale. Si nous le faisons, nous l'assumerions. J'assume les choses. À un moment donné, nous tranchons, nous décidons, nous le disons en sincérité. Rien n'est caché.

Je vous le dis, nous avons fait des choix sur la politique événementielle. C'était un plus que nous pouvions nous permettre. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous le permettre pour les raisons que j'ai données. Nous allons encore faire plein de choses, mais comme nous faisons beaucoup de choses, nous en ferons un peu moins. C'est tout, tout simplement. Je le dis en toute transparence, parce qu'il n'y a pas de raison de cacher des choix politiques. Lorsque l'on cache des choix politiques, c'est que l'on n'est pas capable de les assumer. Cela veut dire qu'inconsciemment, on estime qu'il y a un problème et que ce sont de mauvais choix. Si nous l'avions fait, vous ne manqueriez pas de le dire.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas d'autres sur ce budget 2023 contraint. J'ajoute que c'est là aussi où il faut un peu de hauteur de vue. Toutes les collectivités subissent des difficultés. Il y a quelques petites variations. Les toutes petites communes de 100, 200 ou 300 habitants sont moins touchées par les augmentations, parce qu'elles ont moins de personnels, moins de salles diverses et variées. En revanche, pour les départements et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui bénéficient quand même d'une somme de TVA à la place de la taxe d'habitation, ce qui n'est pas le cas de tous, des TVA qui globalement augmentent, la collecte de TVA au niveau national ayant fortement augmenté, les EPCI et les départements bénéficient d'une ressource plus importante que d'habitude. Les collectivités les plus touchées sont les régions. Vous avez vu le Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Régional. Il y a beaucoup de baisses.

Monsieur HAMDAOUI, je vous le dis. Quand il y a eu des choix politiques à faire en juin 2021 en Conseil Régional, vous avez soutenu logiquement la Présidente, que je salue d'ailleurs en toute sympathie, mais je suis en train de me battre pour que le Conseil Régional ne baisse pas ses moyens de 400 000 euros à l'école d'infirmières de notre ville, ce qui provoquerait un déficit de -280 000 euros auquel le budget du centre hospitalier serait obligé de compenser sur son budget le budget total.

M. HAMDAOUI : Ce n'est pas le budget de la Ville !

M. le Maire : Cela ne fait rien. Je me permets de le dire, parce que je dis ce que j'ai envie de dire, Monsieur HAMDAOUI. Nous sommes en train de nous battre, vous pourrez le dire à la Présidente, et j'espère que vous serez là pour dire à vos amis du Conseil Régional : « ne baissez pas les subventions sociales et de santé à un moment où l'on n'a jamais eu autant besoin de former des infirmières ou des infirmiers, et ce n'est sûrement pas à l'hôpital de la Ville de venir subventionner les frais de formation des infirmiers ». J'ai écrit sur le sujet il y a deux jours. Comme je vois que le budget Social et Santé est une grande préoccupation, et vous avez raison, j'espère bien que cette baisse n'était qu'annuelle en 2022 et que 2023 verra un rétablissement de cette subvention, parce que le budget de l'hôpital est toujours en déficit et que les difficultés que nous connaissons n'ont pas épargné le budget du centre de soins infirmiers.

Je vous le dis, parce que c'est un sujet de préoccupation actuel, mais j'espère que nous obtiendrons des réponses. Pour l'instant, le directeur de l'hôpital n'a pas de réponse à cette situation de baisse de 400 000 euros.

J'en étais donc à dire que les régions subissent des difficultés, et les grandes villes et villes moyennes, comme nous l'avons vu aussi dans le débat d'orientations et le budget de la Ville de Lons-le-Saunier, nous sommes tous impactés.

Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ce budget ? Cela doit faire 6, sauf si je me trompe. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce budget est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve le budget primitif 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 04 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2023

DCM 22.21.12.112

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité locale sans attendre la notification des bases d'imposition par les Services Fiscaux. Le produit fiscal correspondant sera ajusté si nécessaire après notification des chiffres officiels au moyen d'une décision modificative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter pour 2023 les taux suivants :

	Rappel taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	44,12 %	44,12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	35,61 %	35,61 %
Taxe d'Habitation	Sans objet	13,43 %

Pour mémoire, suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, les collectivités ne bénéficiaient plus d'aucune possibilité d'agir sur le taux de cette taxe. À compter de 2023, l'ordonnateur dispose à nouveau de la faculté de faire varier ce taux qui ne s'applique désormais qu'aux seules résidences secondaires. Le taux proposé est celui qui s'appliquait à l'ensemble des locaux d'habitation avant la réforme.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter pour 2023 les taux de fiscalité locale selon le détail présenté ci-dessus.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ?

M. HAMDAOUI : Tout à l'heure, dans votre intervention, vous disiez que nous subissions la hausse des bases de 7 %, que nous n'y pouvions rien, que nous ne pouvions pas agir sur la hausse de fiscalité des Dolois. Là, avec cette délibération, nous pouvons agir et nous pouvons diminuer la fiscalité des Dolois. La Ville a donc la main pour décider de l'augmentation de 7 %, et ne pas augmenter de 7 %, où de 2 %, de 5 %. Nous avons ici le choix. Il ne faut donc pas dire que la Ville subit la hausse de la fiscalité. En votant cette délibération, si elle passe, nous entérinons la hausse.

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, si vous êtes responsable et en mesure de diriger un jour cette Ville, imaginons-le, vous allez me dire « puisque nous baissions les taux, nous baissions notre niveau de recettes ». Dites-moi maintenant quel choix politique vous faites et ce que vous supprimez comme politique de cette collectivité. C'est là que je vous poserai des questions aussi.

M. HAMDAOUI : Je ne vais pas répondre, parce que je répondais simplement à la remarque de tout à l'heure en disant « on subit la hausse de fiscalité ». Ce n'est peut-être pas totalement le sujet.

M. le Maire : Pour moi, c'est de la démagogie.

M. HAMDAOUI : Chaque fois que nous dirons quelque chose, ce sera de la démagogie.

M. le Maire : Nous avons la main sur les taux, à la hausse, comme à la baisse. C'est vrai. Jusque-là, nous sommes d'accord. Mais vous proposez une baisse des taux de fiscalité, ou alors vous ne le proposez pas, je rappelle quand même que lorsque l'on est conseiller municipal, y compris dans un groupe d'opposition, on a le droit de faire des propositions. Soit vous proposez le taux à la baisse et vous l'assumez, soit vous dites simplement, et c'est peut-être le sens de votre intervention « regardez, on a bien la main pour baisser les taux ». Si c'est bien la deuxième proposition que vous disiez garder et faire, cela veut dire que vous n'êtes pas favorable à une baisse des taux.

M. HAMDAOUI : Je répondais simplement à la remarque faite sur la délibération précédente lorsque vous disiez « on subit cette hausse » et vous m'avez dit que je devais monter au Parlement pour faire changer la Loi de Finances.

M. le Maire : *Oui, sur les taxes. Là, nous ne subissons pas, puisque nous avons la main. J'ai dit que nous subissions en tant que Dolois sur les bases, ce qui est autre chose. Nous parlons ici du taux. Soyons bien clairs. Je vais simplement vous dire deux choses très clairement, en toute transparence et en responsabilité. Quand on baisse des taux de fiscalité, cela veut dire que l'on a moins de recettes collectées, et cela veut dire qu'il faut en face, dans la rubrique « dépenses », supprimer des politiques et des services. Il faut juste bien rappeler le sens de l'impôt. Vous connaissez le taux. Vous avez utilisé à plusieurs reprises la question d'utiliser la variation des taux à la hausse ou à la baisse. Mais bien évidemment, lorsque l'on fait des variations à la baisse, il faut aussi, en responsabilité, dire quelles dépenses nous ne ferons pas. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?*

M. PRAT : *J'interviens, parce que je trouve que votre réponse à Ako HAMDAROU est un peu facile, dans le sens où l'opposition n'a pas les moyens de faire un budget. Dans notre groupe, je ne me sens pas les moyens de le faire, mais je crois qu'Ako faisait simplement une observation par rapport à la remarque que vous avez faite tout à l'heure.*

Je voudrais faire une autre observation par rapport à ces taux qui, finalement, augmentent de 7 % mécaniquement...

M. le Maire : *Non, ce ne sont pas ces taux, mais les bases.*

M. PRAT : *Excusez-moi, je retire ce que j'ai dit. Les bases augmentent de 7 %. D'abord, vous parliez des salaires de la Fonction publique. Je pense que de nombreux agents seraient heureux s'ils l'avaient vu augmenter de 7 %. Cela veut dire que les gens subissent des augmentations. En revanche, l'État ne compense pas pour autant les salaires de la même manière.*

M. le Maire : *C'est toute la complexité. Je suis d'accord avec vous qu'ils subissent l'inflation à 6-7 %. Encore une fois, ceux qui paient les impôts fonciers représentent une partie des habitants. Pour celles et ceux qui sont à la fois salariés et fonctionnaires publics territoriaux ou salariés uniquement, en tout cas pour les fonctionnaires territoriaux, la compensation n'est que de 3,5 % sur une augmentation de 7 %. Vous avez tout à fait raison de montrer cette différence qu'ils devront eux-mêmes absorber sur leurs fonds propres personnels.*

D'un autre côté, lorsque l'on est conseiller municipal et qu'il faut faire le budget, cela représente des sommes aussi importantes qui, de facto, entament nos capacités pour mener d'autres politiques. C'est aussi la particularité de ce budget très contraint cette année. C'est pour cela que je dis que lorsque l'État décide d'augmenter de 3,5 %, ce que je peux comprendre une fois de plus, qu'il n'oublie pas au moins derrière les payeurs et les conséquences qu'il peut y avoir notamment sur les collectivités. Rappelez-vous, j'ai dit tout à l'heure que nous espérions au mieux un peu plus de 100 000 euros d'aides de l'État pour une augmentation de charges de 1,7 million d'euros. Vous voyez la différence. Il n'a que les bases pour essayer un peu de compenser.

M. GERMOND : *Comme le Maire le rappelle, nous sommes en Conseil Municipal et pas au niveau national. Le national vote automatiquement le projet de loi qui est de l'ordre de 7 % prévu pour 2023. Nous venons d'évoquer les taux que nous laissons exactement au même niveau. C'est vrai, j'ai un peu l'habitude de déléguer aux Finances, à l'équipe de Jean-Baptiste GAGNOUX. Il est évident que souvent, on m'interpelle. Évidemment pas les locataires, mais tous les gens qui paient de la taxe foncière m'interpellent en me disant : « on s'aperçoit que c'est l'augmentation de l'État d'une part, sur laquelle on ne peut rien faire ».*

D'un autre côté, je ne vais pas faire l'apologie de l'État, ce qui serait déplacé sur un Conseil Municipal, mais reconnaissons qu'en ce moment, de nombreuses aides débarquent un peu partout, peut-être un peu trop, sûrement pas assez, mais on donne. Quand on donne de l'argent, on ne le fabrique pas. Il y a des rentrées et des sorties. Si l'on ne va pas chercher des rentrées pour compenser toutes les augmentations, l'inflation, tout ce que l'on peut imaginer, automatiquement, cela ne va pas. C'est vrai qu'être interpellé de temps en temps par des gens qui disent « vous aviez dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation. Or il y a une augmentation », les gens ne regardent pas. Pour le vivre et le subir, les gens m'interpellent en me disant : « pourquoi dites-vous que cela n'augmente pas, alors que cela augmente ? » Oui, là, ce n'est pas nous. Les gens regardent ce qu'ils paient à la fin de l'année par rapport à l'année d'avant, sans regarder obligatoirement la variation des taxes et des pourcentages, et la collectivité est censée les aider.

Cette année, c'est une hausse 7 % ; l'année dernière, cela a été 4,7 %. Certaines communes ont été à 20 %. Sauf erreur de ma part, sauf à ce qu'elle soit mal digérée, la hausse du tarif est envisagée

à 52 %. Je crois que c'est pareil. Ce sont des décisions. Une fois de plus, la Ville a décidé d'essayer de maintenir. Je pense que c'est suffisamment précis. Merci.

M. le Maire : Merci, Daniel, de ces précisions et ces observations. J'en étais à mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ces taux sont adoptés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 6 abstentions, approuve la fixation des taux de la fiscalité locale pour 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 5.

RAPPORT N° 05 : NEUTRALISATION BUDGETAIRE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

DCM 22.21.12.113

M. FICHÈRE : C'est une délibération assez technique. Aujourd'hui, nous versons des subventions d'investissement et nous devons les garantir. La nomenclature M57 nous autorise à faire une neutralisation de ces amortissements par une subvention d'équilibre qui sont des opérations d'ordre. Cela nous permet d'éviter de pénaliser, de plomber les budgets par des opérations d'ordre qui n'ont plus de flux financiers. Il s'agit d'accepter cette disposition de neutralisation.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 6.

RAPPORT N° 06 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE FACTURIER

DCM 22.21.12.114

M. FICHÈRE : Vous savez que nous avons depuis longtemps un service facturier. Le service financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de Dole et la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques) se mettent ensemble pour un service commun afin d'éviter les redondances. Nous faisons partie d'une expérimentation dans laquelle de nombreuses collectivités sont rentrées d'un coup. Aujourd'hui, dans ce service, il y a bien sûr Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le syndicat mixte Innovia, la Grande Tablée. Il est proposé d'intégrer le syndicat mixte Doubs-Loue dans ce service. C'est une formalité.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des observations sur ce rapport n° 6 ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n° 1 à la convention constitutive du service facturier.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 7. La parole est à Paul ROCHE. En tant que directeur général de la SPL, je me retire des discussions et du vote. Je passe la présidence de séance à Isabelle MANGIN.

Jean-Baptiste GAGNOUX s'absente momentanément et cède la présidence de séance à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 07 : COMPENSATION FINANCIERE VERSEE A LA SPL HELLO DOLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

DCM 22.21.12.115

M. ROCHE : La SPL Hello Dole est confrontée à une situation financière dégradée consécutive d'une part à la fragilité de la reprise post-crise sanitaire, et d'autre part aux conséquences économiques

de la situation internationale. Elle accuse des pertes de revenus conjuguées à une inflation importante qui augmente ses coûts, notamment en matière d'énergie. Le déficit prévisionnel de la gestion de La Commanderie est estimé à 40 000 euros et à 35 000 euros pour la location des salles municipales au titre de l'année 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une compensation financière d'un montant de 75 000 euros destinée à compenser les pertes de revenus concernant la gestion de La Commanderie et la location des salles municipales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme MANGIN : Merci, Paul, de cette présentation. En effet, l'année 2022 est une année transitoire de reprise progressive des spectacles et des manifestations après la crise sanitaire que nous venons de traverser. Vous avez la parole. Avez-vous des observations ?

M. HAMDAOUI : J'aimerais bien avoir plus d'explication concernant les difficultés financières. Comment en arrivons-nous là ? Il me semble que la SPL a été aidée pendant la crise sanitaire. Puisque c'est une société, elle a eu droit à des compensations de l'État. J'aimerais avoir plus d'éléments.

Mme MANGIN : Elle n'a pas été aidée en 2022, mais je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE.

M. FICHÈRE : Justement, les aides ont bien fonctionné notamment en 2020, également en 2021. Il n'y a pas eu d'aide en 2022. C'est vrai qu'il faut remettre la machine en marche. Nous avons pris une inertie sur l'ensemble des données que nous avons de La Commanderie, tout comme pour les salles municipales, puisque cela concerne l'ensemble de l'activité.

Mme MANGIN : Merci, Jean-Pascal. Avez-vous d'autres observations ? Monsieur GOMET.

M. GOMET : Merci. Effectivement, j'aurais besoin de plus de données. Certes, la reprise est difficile suite à la crise sanitaire, mais quand vous regardez les rapports sur l'année 2020, il y a eu des aides de l'État pour les salaires des personnes qui y travaillent. Il y a aussi eu des aides ponctuelles, en plus de la subvention habituelle de fonctionnement de 250 000 euros. Ces aides concernaient La Commanderie pour 37 000 euros et Dolexpo pour 36 000 euros. Elles ont permis de terminer avec un résultat positif. En 2021, il n'y a pas eu ces aides ponctuelles. Il y a eu juste les subventions de fonctionnement toujours pour les mêmes montants. Nous avons quasiment un équilibre pour La Commanderie, puisque le déficit était de 1 672 euros.

Pour les salles, nous avons un résultat positif de 15 000 euros avec un produit de l'ordre de 57 000 euros pour des charges de l'ordre de 40 000 euros. Cela m'interroge, parce que nous passons d'une année 2020 difficile à une année 2021 où les choses commencent à s'éclaircir, à être à l'équilibre, voire positives par rapport à la gestion des salles. Nous nous retrouvons avec un déficit annoncé de 35 000 euros pour la gestion des salles et de 40 000 euros pour La Commanderie. Je ne sais pas quelle différence il peut y avoir dans les recettes par rapport à La Commanderie. On peut invoquer aussi l'augmentation du coût de l'énergie, il faut chauffer les salles, etc. Cela représente quand même un cinquième des frais financiers de La Commanderie si l'on prend ces 40 000 euros. Pourquoi pas ? Mais j'aimerais avoir des précisions sur ce point.

Concernant la gestion des salles, il y a quand même eu une modification notable cette année. Jusque-là, la préparation des salles était gérée par des agents de la Ville. Nous nous retrouvons avec Hello Dole qui doit gérer elle-même cette préparation des salles. Nous pouvons penser que ces 35 000 euros de déficit pourraient correspondre à des équivalents de travailleurs qui seraient pris cette fois sur le compte de Hello Dole. Néanmoins, au final, c'est quand même la Ville qui paie. Les agents ne sont pas mis à disposition, mais nous avons quand même ce déficit qu'il faut combler. J'évoque des faits, j'essaie de faire des liens entre ces faits. J'aurais donc aimé un peu plus de précisions par rapport à cela.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur GOMET. Je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour répondre.

M. FICHÈRE : Il y a des choses vraies dans ce que vous dites. C'est vrai qu'il y a eu des coûts complémentaires sur 2022 qui seront budgétisés. Nous allons examiner cela, mais le problème est que tous les comptes ne sont pas arrêtés, évidemment, puisque nous sommes presque fin décembre. Le Conseil d'Administration se réunira assez rapidement en début d'année 2023 pour analyser les

comptes et les motifs de difficultés. Les masses salariales sont mises en jeu. C'est vrai qu'il y a eu plus d'heures supplémentaires que d'habitude. Il y a eu des événementiels importants en 2022 qui ont fait que Hello Dole a été beaucoup plus sollicitée, parce qu'il y avait plus d'accueil du public.

Quand nous avons une opération comme le Tour de France, cela crée beaucoup de sujétions pour Hello Dole, ce qui a créé des heures supplémentaires, des sommes qui n'avaient pas été programmées au départ. Cela fait donc un ensemble de situations qui font que nous en sommes là. Le projet pour lequel nous vous avons sollicités était d'amender la DSP pour la dépense, nous ferons les comptes à la clôture de l'exercice et nous aurons tous les détails des postes que nous vous présenterons, bien sûr, en son temps.

Mme MANGIN : Merci, Jean-Pascal. Avez-vous d'autres observations ? Alexandre.

M. DOUZENEL : Merci. Je pense que nous avons tous un peu oublié que le Covid était encore très présent en 2022, puisque les salles connaissaient des restrictions lourdes jusqu'en février-mars. Nous nous rappelons que les concerts debout n'ont été autorisés que mi-février, et avec des jauges sanitaires. En 2022, nous sommes encore dans une année qui sera impactée sur le bilan et nous en avons la preuve aujourd'hui liée à la crise sanitaire, alors que les aides se sont arrêtées dans le même temps.

Mme MANGIN : Merci, Alexandre. Avez-vous d'autres observations ?

M. HAMDAOUI : J'ai une question. Quel montant va représenter la part de l'Agglomération sur cette affaire ?

M. FICHÈRE : L'Agglomération n'est pas dans la DSP ni de la gestion de La Commanderie ni dans la gestion des salles. Nous avons effectivement une participation de l'Agglomération qui délibèrera demain en Conseil Communautaire, mais pour sa part à elle.

Mme MANGIN : Monsieur DRUET.

M. DRUET : Merci. Effectivement, notre collègue l'a rappelé tout à l'heure, nous sortons d'une crise sanitaire qui a duré deux ans. Nous avons voté par exemple une compensation de 67 000 euros en décembre 2020 justement à cause de la crise sanitaire sur la SPL. Nous avons des aides de l'État en 2021 sur cette SPL. Là, on nous propose de redonner une compensation de 75 000 euros. Les comptes ne sont pas encore arrêtés, mais je m'interroge sur l'année 2023. Nous ne savons pas trop où nous en sommes de la crise énergétique, de l'inflation, ni de ce qu'il en sera. L'année prochaine, va-t-on nous dire une nouvelle fois qu'il va encore falloir donner une compensation ? Va-t-on le budgétiser, le préparer ? J'aurais voulu avoir des informations sur la façon dont on prévoit l'exercice 2023 pour cette SPL. Je vous remercie.

M. FICHÈRE : Le Conseil d'Administration va se réunir début 2023. Il aura à se prononcer sur le budget 2023. Il devra effectivement tenir compte de tout cela, tenir compte des incertitudes forcément que toute entreprise peut avoir, mais nous aurons une lecture attentive. Aujourd'hui, le staff de l'association Hello Dole travaille sur du prévisionnel 2023 et les perspectives.

M. HAMDAOUI : Par rapport à l'intervention que vient de faire Monsieur DRUET, cela veut dire que les budgets montés par la SPL Hello Dole étaient tous les ans insuffisants et donc pas sincères. Ils étaient sincères, mais pas suffisants.

M. FICHÈRE : Je ne peux pas dire cela. Je veux bien, mais nous venons de passer l'année 2020 qui était catastrophique, comme nous le savons, l'année 2021 qui a été une année très complexe aussi avec le Covid, et en 2022, nous redémarrons, nous relançons. Nous savons bien qu'Hello Dole est une machine très lourde avec l'ensemble de tout ce qui tourne, que ce soit La Commanderie, le tourisme au sens large et Dolexpo. C'est un ensemble assez lourd. En 2022, on repart avec des difficultés en début d'année et qui étaient encore sous le contrôle du Covid. Nous sommes sur des perspectives compliquées à formuler. Si vous n'avez pas pu le remarquer, j'en suis déçu.

Nous sommes d'accord, nous essayons de retrouver un fonctionnement normal. C'est ce que nous attendons. Nous retravaillons sur ces budgets, sur les perspectives. Je n'imaginerai pas qu'en 2023, nous serons sur les mêmes incertitudes. J'espère que nous pourrions retrouver un fonctionnement normal.

Mme MANGIN : Merci, Jean-Pascal. Avez-vous d'autres interventions ?

M. GOMET : *Merci pour les réponses apportées, mais c'est vrai qu'elles portent surtout sur Hello Dole dans sa globalité et sur la gestion de La Commanderie, ce que je veux bien entendre. Les restrictions pendant deux mois n'ont peut-être pas aidé, ce que je veux bien entendre aussi. Quant à l'augmentation du coût de l'énergie, d'après la convention, c'est à Hello Dole d'en subir le coût, mais ce n'est pas le cas concernant les salles municipales.*

Je rappelle qu'en 2020, il y avait un total bénéficiaire de l'ordre de 10 000 euros, en 2021 de l'ordre de 15 000 euros. La principale différence était ce changement par rapport aux agents. Je trouve étrange que l'on ait eu un produit de l'ordre de 57 000 euros l'année dernière. Comment peut-on arriver avec un déficit de 35 000 euros ? Est-ce le montant de la masse salariale qui manque ? Il y avait une part variable par rapport à cette convention et par rapport à la gestion des salles. La part variable correspond à un pourcentage des revenus issus des salles. Il y a une part fixe qui correspond à un plancher, dont le montant était de 35 000 euros jusque-là et qui est passé à 50 000 euros en confiant justement la gestion à des agents de la SPL Hello Dole. J'aimerais savoir si ces 35 000 euros sont vraiment pour combler un déficit, ou pour atteindre ce palier de 50 000 euros qui est nouveau cette année.

M. FICHÈRE : *Nous allons évidemment décortiquer tout cela lorsque nous aurons les comptes définitifs. Nous sommes encore en cours d'année. Nous n'avons pas toutes les données et nous décortiquerons tout cela lorsque nous aurons les comptes 2022. J'entends ce que vous dites, mais n'oubliez pas que nous sommes dans un domaine de réservations de salles, d'animations, etc., qui se décident à plus d'un an d'avance. Aujourd'hui, nous travaillons sur les réservations pour septembre-octobre 2023. Rappelez-vous qu'en septembre-octobre 2021, la vision pour 2022 n'était pas si claire que cela. Nous payons tout cela aujourd'hui. Nous attendions des difficultés sur l'année. Nous avons attendu d'avancer dans l'année pour pouvoir faire une demande d'estimation la plus probable possible, mais nous aurons les chiffres définitifs d'ici quelques mois.*

Mme MANGIN : *Monsieur PRAT, puis nous passerons au vote.*

M. PRAT : *À chaque fois, vous répondez « on verra en fonction des comptes qui seront rendus ». Quand bien même vous n'avez pas tous les éléments, mais cela ne peut pas être plus.*

M. FICHÈRE : *Non.*

Mme MANGIN : *Merci, Monsieur PRAT. Il faut quand même souligner, Monsieur GOMET, que l'hiver il y a beaucoup d'animations, de nombreux spectacles. Vous avez dit que ce n'était pas une année à grand spectacle. Or cette année, nous voyons bien qu'avec la reprise, il y a beaucoup de spectacles à cette période.*

Je vous propose de passer au vote à présent. Concernant ce rapport, les élus ne participant pas au vote sont Jean-Pierre CUINET, Alexandre DOUZENEL, Jean-Philippe LEFÈVRE, Patricia ANTOINE et Timothée DRUET. Qui est contre cette notice ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 6 non-participations au vote, approuve la compensation financière versée à la SPL Hello Dole au titre de l'année 2022.

Mme MANGIN : *Nous faisons rentrer Monsieur le Maire.*

Jean-Baptiste GAGNOUX rejoint la séance et reprend la présidence.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 8.*

**RAPPORT N° 08 : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA SPL GRAND DOLE
DEVELOPPEMENT 39 – AVENANTS AUX DIVERS CONTRATS**

DCM 22.21.12.116

M. GERMOND : *Lors du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022 de la SPL Grand Dole Développement 39, il a été approuvé une évolution de la structure financière de la société. Dans ce schéma, la rémunération contractuelle de la SPL est à la fois une dépense sur l'opération confiée et un produit pour la structure. Les charges de la SEM Sedia gestionnaire de la société sont imputées au plan de la structure. L'intérêt de cette structuration est d'avoir une vision consolidée de l'activité*

de la société, puisqu'apparaissent dans la structure les rémunérations contractuelles et les charges de gestion de projet.

Ainsi, la proposition d'évolution consiste à faire glisser progressivement les charges de gestion de projet et de gestion locative de Sedia directement dans les opérations, afin de laisser dans la structure uniquement ce qui relève des frais généraux de la société.

De fait, il convient que la rémunération contractuelle soit modifiée comme suit :

- une rémunération de 5 % des loyers perçus avec un plancher annuel de 1 500 euros par opération ;
- pour les acquisitions, travaux et cessions : 3 % du montant HT des travaux, avec un plancher de 1 500 euros par opération ;
- pour la rénovation des groupes scolaires : 1,5 % du montant contractuel des travaux.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets d'avenants aux différentes concessions avec la SPL Grand Dole Développement 39 afin de pouvoir modifier cette structuration financière ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tout document y afférent.

Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur GERMOND. Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'évolution de la structure financière de la SPL Grand Dole Développement 39 et les avenants aux divers contrats.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 9.

RAPPORT N° 09 : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE PARTENARIAT DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE (MPPE) POUR LA RÉNOVATION PATRIMONIALE ET ÉNERGETIQUE DE CINQ GROUPES SCOLAIRES AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

DCM 22.21.12.117

M. le Maire : Je ne vais pas relire toute la notice. J'aime autant expliquer les choses de façon un peu plus directe. Nous avons déjà eu un débat sur le sujet il y a quelques mois, quand la collectivité a saisi la société publique locale pour conduire un Marché de Partenariat de Performance Énergétique pour nos écoles. Je rappelle que depuis 2014, nous avons lancé la rénovation de plusieurs écoles, qu'avec ce plan, nous terminerons la rénovation de nos écoles.

Ces rénovations présentent essentiellement deux aspects. Le premier concerne l'amélioration du cadre de vie, d'études et de travail des personnels quels qu'ils soient et des écoliers de la ville dans les écoles. Il s'agit pour nous de leur présenter des bâtiments dans une situation qui doit être acceptable, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes. Je ne donnerai pas d'exemple à l'échelle nationale d'écoles qui se trouvent dans un état catastrophique. Le deuxième concerne le fait de concourir à la transition énergétique de nos établissements scolaires, de notre patrimoine, dont nous sommes propriétaires dans le cadre non seulement d'amélioration de la facture énergétique, surtout dans le contexte que nous avons rappelé au moment du budget, et parallèlement, de concourir tout simplement à la limitation des gaz à effet de serre, éléments aussi extrêmement importants dans le cadre de cette transition énergétique.

Ce marché, ou plutôt ce projet, parce que je parlerai plus en termes de projet que de marché, est extrêmement ambitieux, important pour la collectivité, et l'avenant n° 1 présenté ce soir au Conseil Municipal est une étape importante. Il tient compte du travail depuis plusieurs mois et de différents jurys qui ont choisi des entreprises, des projets sur les écoles et les secteurs de La Bedugue, Saint-Exupéry, Rochebelle et Beaugard. Ce projet est important par son ampleur. Il s'inspire quand même, et je le dis très souvent, d'une phrase que nous avons très souvent entendue : il faut accélérer la transition énergétique. Nous y allons dans ce qui nous concerne, là où nous sommes en responsabilité dans ces écoles.

Nous avons donc l'ambition dans ce projet de conduire les opérations sur quatre lots. Vous allez me demander : où est le cinquième ? Le cinquième, c'est le Poiset. Je le dis tout de suite, le Poiset est suspendu dans sa rénovation pour, et nous l'avons dit au départ, un rôle associatif. Nous gardons l'ambition d'une maison d'assistantes maternelles, un rôle parentalité et accueil des infirmières scolaires sur l'école maternelle une fois que le transfert sera fait à la Bedugue, et le bâtiment du Poiset aura une autre vocation, ou bien une vente, ce qui peut être aussi envisagé. Nous le faisons, parce que les surcoûts des opérations font qu'en ne faisant pas le Poiset dans l'immédiat, nous restons dans une enveloppe financièrement similaire à celle que nous avons définie au début du lancement du programme.

Je rappelle aussi un élément qui me semble extrêmement important. Il s'agira sur le site de l'école Saint-Exupéry de la construction d'une école avec une nouvelle crèche, celle des Petits Loups, en un seul et même établissement. Cette construction nouvelle verra par ailleurs probablement l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires en dehors du marché, faits par la Ville et qui permettront, par la construction d'une nouvelle école et la rénovation de l'existante, maternelle et primaire, d'avoir là sur ces deux établissements, des bâtiments qui pourront tendre vers des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils fournissent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Nous allons au-delà du RE 2020 qui s'applique sur ces bâtiments. S'agissant de la rénovation énergétique de l'école Beauregard, nous procéderons au changement de toutes les menuiseries et de l'isolation, et ce sera la même chose pour l'école Rochebelle.

Par conséquent, la SPL a attribué des marchés de travaux pour ces quatre groupes. Les travaux commenceront idéalement ce printemps et cet été, pour la plupart, se terminer dès la rentrée 2024. Notre ambition est donc d'aller vite, avec bien évidemment, ne l'oublions pas, plusieurs impacts logiquement financiers, la SPL allant recevoir les subventions que nous espérons aux alentours de 45 à 50 %, l'autre moitié étant interne à la SPL. Celle-ci sollicitera auprès de la collectivité, c'est-à-dire nous, des loyers en investissement et en fonctionnement. Plus nous aurons de subventions, moins les loyers seront importants, tout cela sur un contrat de 20 ans, avec des loyers sur 20 ans.

C'est évidemment un investissement d'avenir. Comment pourrait-il en être autrement ? Quand nous rénovons quatre groupes scolaires en même temps, il est évident que ce sont des investissements au moins sur les 20 années à venir, mais nous devons les faire. Une fois achevés en 2024, nous ne paierons rien en 2024 et la rénovation de l'ensemble du parc des écoles de la ville aura été entamée et exécutée sur ces 10 dernières années. C'est quand même une certaine exemplarité.

Voilà l'ambition globalement du plan que nous avons appelé « Nouvelle Génération », parce que c'est une nouvelle génération de plan pour les nouvelles générations, c'est-à-dire pour nos jeunes écoliers de la ville. Cela concerne donc les écoles et aussi la crèche des Petits Loups, le tout pour un programme qui s'élève quasiment au-delà de 16 millions d'euros hors taxes. Vous avez le détail des prix évoqués (hors maintenance) dans le document de l'avenant que vous avez eu avec vos documents.

Voilà pour ces projets. Ils ont été présentés, pour Saint-Exupéry, La Bedugue et le Poiset, cette semaine et la semaine dernière aux professeurs, aux encadrants, aux personnels des crèches et des écoles Saint-Exupéry, idem pour La Bedugue et le Poiset hier soir, ainsi qu'aux parents. Nous le ferons en janvier pour Rochebelle et Beauregard. Voilà pour les principaux éléments. C'est le projet le plus ambitieux en termes de moyens investis du mandat. Vous voyez que nous continuons d'investir malgré les difficultés. Je rappelle aussi que si nous n'avions pas ce type de marché avec la SPL, nous ne pourrions pas conduire au sein du seul budget de la collectivité, la rénovation de ces quatre écoles. Nous en ferions une, ce qui nous conduirait en 2026, à la fin du mandat. Nous pourrions peut-être ainsi continuer à faire deux écoles peut-être par mandat municipal. Ce marché partenarial nous permet justement d'accélérer et de pouvoir lancer la rénovation de ces quatre groupes.

J'ai parlé des dépenses en fonctionnement et en investissement. N'oublions pas non plus que cela va nous permettre d'avoir entre 200 et 300 000 euros d'économie énergétique dans le budget de fonctionnement de la Ville en termes de dépenses grâce à tout ce travail énergétique et d'isolation, le changement de type d'énergie. Par ailleurs, nous allons arrêter le gaz dans l'ensemble des écoles, certains utilisant le chauffage urbain, surtout avec la deuxième chaufferie que nous allons lancer. Tout cela entraîne aussi des gains énergétiques qui se mesurent financièrement dans nos dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'intégrer les modifications suite au premier contrat, maintenant que tout le travail a été mené ;*

- d'approuver cet avenant ;
- de m'autoriser à signer les documents y afférents.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. PRAT : J'ai juste une question sur le coût définitif. Vous disiez que cela concernait finalement quatre groupes scolaires sur les cinq, mais le coût reste le même. J'avais en mémoire qu'il était de 19 millions d'euros, mais je me trompe peut-être.

M. le Maire : Je vous réponds directement. Le montant de 19 millions d'euros n'était pas du tout le coût de départ du premier document il y a plusieurs mois. Ces 19 millions d'euros que vous évoquez peuvent être ceux annoncés et baissés. Le montant évoqué s'élève à 15 282 000 euros hors taxes pour quatre lots. Nous serions quasiment à 19 millions d'euros hors taxes si nous faisons ceux du Poiset. En fait, c'est une question de prudence. Bien sûr, nous aurions voulu aussi pouvoir faire sur le Poiset. Les choses évoluant financièrement pour la collectivité, et nous en avons parlé tout à l'heure, la prudence fait que nous retirons ce site. Je ne sais pas ce que nous en ferons, mais l'urgence est surtout de construire le nouveau site de La Bedugue qui accueillera les enfants de maternelle et de primaire du Poiset et de rester dans une enveloppe similaire à celle annoncée au départ.

Je n'ai pas évoqué les subventions, mais j'en ai parlé tout à l'heure. Elles sont estimées aux environs de 7 millions d'euros espérés, auxquels nous rajoutons la Ville de Dole qui a déjà apporté de l'argent l'année dernière sur le projet. Vous avez vu la présentation de Jean-Pascal FICHÈRE tout à l'heure, dans laquelle nous promettons environ 500 000 euros à la SPL, ce qui fait à peu près 1,2 million d'euros que la Ville apporte au programme. Nous avons déjà obtenu 1,7 million d'euros de la part de l'État l'année dernière. Nous redemandons cette année et pour l'année prochaine. Le but est d'arriver à 4 millions d'euros, dont à peu près 300 000 euros déjà actés de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) dans cette enveloppe de l'État. La Caisse d'Allocations Familiales a déjà acté 980 000 euros pour ce programme. Nous irons aussi chercher à peu près 600 000 euros d'Effilogis, pour des programmes environnementaux énergétiques de la Région.

Par ailleurs, nous solliciterons le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Vous savez que les crédits européens sont désormais ouverts à la transition énergétique des bâtiments publics. De plus, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera sollicitée, puisqu'il y a du périscolaire et de l'extrascolaire sur un certain nombre d'écoles, pour une enveloppe de 2,5 millions d'euros, au prorata de la place, l'occupation, le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans ces écoles.

Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais passer au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n° 1 au Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE) pour la rénovation patrimoniale et énergétique de cinq groupes scolaires avec la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Madame JEANNET.

RAPPORT N° 10 : AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION/EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE DE DOLE AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39

DCM 22.21.12.118

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport fait suite à une délibération que nous avons prise en 2016 indiquant que la Ville de Dole confiait à la SPL Grand Dole Développement 39 un contrat de concession de travaux pour les gros travaux réalisés en 2017 à la cuisine centrale.

Nous avons besoin aujourd'hui de faire des travaux complémentaires. Vous avez la liste dans votre notice. Ils concernent :

- l'extension de la chambre froide ;
- la création d'une autre chambre froide de portage ;
- la modification de la distribution des bureaux ;
- la création d'un cheminement piéton autour du bâtiment.

Le montant d'investissement prévisionnel est estimé à 250 000 euros. D'où votre vote ce soir d'un avenant n° 3 à notre contrat de concession de façon à ce que la SPL puisse faire les travaux. Le Syndicat Mixte de la Grande Tablée remboursera par le biais des loyers qu'il paie actuellement.

Il vous est proposé :

- d'approuver cet avenant n° 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : *Merci. C'est un gros projet pour notre cuisine centrale qui continue son développement. Ils ont besoin de place, de s'étendre. C'est aussi dans l'avenant. C'est la conséquence de son développement en termes de repas servis quotidiennement. Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n° 3 au contrat de concession de travaux pour la réhabilitation/extension de la cuisine centrale de Dole avec la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Maire : *Nous passons au rapport suivant que nous présente Madame MANGIN.*

RAPPORT N° 11 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

DCM 22.21.12.119

Mme MANGIN : *Merci, Monsieur le Maire. Le rapport social unique rassemble les éléments et les données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail – hygiène et sécurité, à la formation et aux droits sociaux.*

Je vais vous donner quelques éléments concernant les évolutions du rapport social unique entre 2019 et 2021. En termes d'effectifs, la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le CCAS ont vu leur objectif progresser de 558 agents en 2019 à 598 agents en 2021, notamment sous l'effet de la loi d'août 2019 de transformation de la Fonction publique qui a permis de requalifier certains agents sur des emplois permanents, ce qui a contribué à la déprécarisation de certains postes.

En termes d'absence, pour les trois collectivités, nous dénombrons 15 930 jours d'absence en 2019, 21 497 en 2020 et 18 566 en 2021. Nous observons un retour progressif en 2021 suite à la crise sanitaire de 2020 qui a occasionné, je le rappelle, 6 562 jours d'absence en 2020 et 1 148 jours d'absence en 2021 (autorisations spéciales d'absence).

Dans ce rapport social unique, un focus est également fait sur les heures complémentaires et supplémentaires. Les années 2019 et 2021 sont sensiblement identiques, avec 8 400 heures, dont 6 000 heures complémentaires. Concernant les journées de formation, nous notons 1 267 jours en 2019 et 1 152 jours en 2021, ce qui démontre une reprise des sessions de formation après la crise Covid.

Je tiens à souligner le travail conséquent nécessité par la production de ce rapport social unique par les trois collectivités. Je remercie sincèrement le service RH pour la synthèse de ses travaux qui nous a été présentée lors des différentes commissions. Je vous remercie.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du Rapport Social Unique 2021.

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport social unique 2021.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 12.*

RAPPORT N° 12 : CONVENTION JURA SERVICE POUR L'ANNEE 2023

DCM 22.21.12.120

Mme MANGIN : La convention Jura Service pour l'année 2023 porte sur un total maximum de 4 500 heures. Les tarifs horaires applicables au 1^{er} janvier 2023 seront revalorisés en référence à l'augmentation du SMIC sur la base des taux horaires appliqués en 2022, soit 19,64 euros en heure normale.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention avec l'association Jura Service, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention Jura Service pour l'année 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 13. La parole est Madame ANTOINE.

RAPPORT N° 13 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE DOLE AU PROJET DE PARTAGE DE JARDINS « L'AMI DU POTAGER »

DCM 22.21.12.121

Mme ANTOINE : Merci, Monsieur le Maire. « L'Ami du Potager » a suscité un vif intérêt en 2021 et 2022, et la régie de quartier des Mesnils Pasteur a reçu beaucoup de demandes. Il y a actuellement une liste d'attente de prêteurs de potager. Une association a également été accompagnée dans son projet de jardin thérapeutique avec des séances de sensibilisation et de formation à la permaculture. Une convention de partenariat lie la Ville de Dole et la régie de quartier pour l'animation de ce projet jusqu'au 31 décembre 2022. Cette convention doit aujourd'hui être renouvelée pour poursuivre ce projet en 2023.

Pour l'animation du projet auprès des binômes existants et pour la formation et l'accompagnement personnalisé de nouveaux binômes, le coût total du projet est estimé à 6 000 euros pour l'année 2023, avec une participation de la Ville de Dole à hauteur de 6 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Dole et l'association « Régie de Quartier des Mesnils Pasteur » ;
- d'approuver le versement d'une participation de la Ville de Dole à hauteur de 6 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. C'est un dispositif qui fonctionne bien. Avez-vous des questions ? Monsieur GOMET.

M. GOMET : Merci. J'ai une question concernant le vif intérêt rapporté dans la délibération et que rencontre cette initiative. Il est question d'une liste d'attente des prêteurs. Je voulais savoir si ce vif intérêt était plutôt du côté des prêteurs que des emprunteurs, et quelle était la taille de cette liste d'attente. C'est pour avoir une idée.

M. le Maire : Vous avez raison de pondérer votre enthousiasme. Cela fonctionne bien, mais ce n'est pas non plus des hordes de jardiniers sur la ville. Cela fonctionne bien, parce que c'était innovant. Patricia a donné quelques éléments dans la délibération de ce soir. Nous avons un certain nombre de binômes jardiniers/prêteurs. C'est vrai que de nombreuses personnes sont prêtes à mettre à disposition leur jardin.

Mme ANTOINE : La liste d'attente des prêteurs doit comporter cinq à six prêteurs qui attendent leur binôme.

Mme GRUET : Je crois que dans ce projet, il vaut mieux saluer la qualité que la quantité. Je dois dire sincèrement que c'est une belle réussite d'arriver à mettre en corrélation, sur des liens

intergénérationnels, sur du lien social, sur une sensibilisation à l'écologie par le biais de la permaculture. Lorsque l'on sait que l'on a une dizaine de binômes et que l'on a cinq ou six prêteurs sur liste d'attente, cela reste quand même la moitié des binômes qui fonctionne. Je tiens à saluer la qualité des relations qui sont faites. Je pense que ce projet a pour vocation de perdurer, de s'enrichir en restant à taille humaine pour qu'il garde justement sa qualité. Je salue vraiment le travail de Patricia ANTOINE. Nous avons également Marilyne sur ce sujet. Le partenariat est réalisé avec les prestataires pour que justement ce soit fait dans de bonnes conditions.

M. le Maire : C'est de la qualité qu'il faut poursuivre dans ce projet. Justine GRUET l'a dit, c'est aussi du social. Monsieur HAMDAOUI, ce n'est pas dans le budget social. Comme quoi, nous pouvons encore le rajouter pour augmenter l'enveloppe. C'est pris sur des crédits environnementaux. Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation de la Ville de Dole au projet de partage de jardins « L'Ami du Potager ».

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Monsieur DOUZENEL.

Nathalie JEANNET s'absente.

RAPPORT N° 14 : SUBVENTIONS AUX GROUPES MUSICAUX DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION A LA « NUIT DES BARS DE NOWEL » 2022

DCM 22.21.12.122

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Le mois de décembre a connu le retour de la manifestation « la Nuit des Bars de Nowel ». C'était sa 8^e édition. Je rappelle que cette manifestation a pour objectif de promouvoir la pratique musicale amateur, notamment dans les bars, en les accompagnant à leur production tout en animant la ville lors du lancement de ses illuminations.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 200 euros au profit de chaque association ayant participé à la « Nuit des Bars de Nowel » 2022.

Vous avez la liste en annexe.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions aux groupes musicaux dans le cadre de la participation à la « Nuit des Bars de Nowel » 2022.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. La parole est encore à Monsieur DOUZENEL.

RAPPORT N° 15 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL « CIRQUE ET FANFARES » 2023

DCM 22.21.12.123

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Nous l'avons évoqué tout à l'heure. Les 27 et 28 mai prochains, les fanfares et compagnies des arts de la rue investiront à nouveau le centre historique de Dole, puisque le festival Cirque et Fanfares reviendra. Comme chaque année, nous avons sollicité des financements par les collectivités. Vous avez le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 200 500 euros.

Nous avons sollicité une aide :

- du Conseil Régional à hauteur de 17 500 euros ;
- du Conseil Départemental à hauteur de 40 000 euros ;
- de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 20 000 euros.

Je précise que ce plan de financement ne prend pas en compte notre volonté de trouver de nouveaux financements privés pour accompagner ce festival. Nous allons enclencher cette recherche de nouveaux financements très prochainement.

Il vous est proposé :

- *d'approuver ce plan de financement prévisionnel pour cette édition 2023 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les demandes de subventions pour le festival « Cirque et Fanfares » 2023.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Monsieur LEFÈVRE.*

RAPPORT N° 16 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MANIFESTATION « PUPITRES EN LIBERTE » 2023

DCM 22.21.12.124

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. Si certains événements sont parfois un peu amputés, d'autres arrivent à demeurer. La Ville propose les 1^{er} et 2 avril 2023, la 8^e édition de « Pupitres en Liberté », dont le thème sera autour de la musique et de PASTEUR, ce qui est assez logique. Le budget prévisionnel s'élève à hauteur de 42 500 euros. La Ville sollicite pour cette nouvelle édition une aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental qui jusque-là sont nos partenaires, à hauteur de 4 000 euros chacun.*

Il est ainsi proposé :

- *d'approuver le plan de financement prévisionnel ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les demandes de subventions pour la manifestation « Pupitres en Liberté » 2023.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Madame CRETIN-MAITENAZ.*

Retour de Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 17 : PLAN DE FINANCEMENT DE DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES AU MUSEE DES BEAUX-ARTS

DCM 22.21.12.125

Mme CRETIN-MAITENAZ : *Merci, Monsieur le Maire. En 2023, le Musée des Beaux-Arts organise deux expositions temporaires :*

- *du 28 avril au 10 septembre 2023 : Anthony CUDAHY ;*
- *du 13 octobre 2023 au 18 février 2024 : « Voir en peinture ».*

Le plan de financement prévisionnel s'élève à 52 325 euros. La Ville sollicite une aide :

- *de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 17 000 euros ;*
- *du Conseil Régional à hauteur de 10 000 euros ;*
- *du Conseil Départemental à hauteur de 5 232 euros.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le plan de financement prévisionnel pour l'organisation des expositions temporaires du Musée des Beaux-Arts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce dossier est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de deux expositions temporaires au Musée des Beaux-Arts.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 18.*

RAPPORT N° 18 : ACQUISITION D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE A LA MEMOIRE DE LOUIS PASTEUR

DCM 22.21.12.126

M. LEFÈVRE : *Nous avons l'opportunité de nous porter acquéreurs d'un dossier de 38 pièces qui concerne notamment le monument à la mémoire de Louis PASTEUR édifié au cours Saint-Mauris en 1903. Dans ce dossier, il n'y a pas que des pièces concernant la statue de Louis PASTEUR. Je suis persuadé qu'il y a dedans des documents liés à l'inauguration du marché couvert. En tout cas, cela vient renforcer le fonds des archives de notre Ville en documentant le concours d'architecture, mais plus encore sur cette dernière partie du 19^e siècle.*

Le dossier est proposé à la vente par la librairie Pierre Calvet au prix de 7 000 euros. La municipalité s'appuie dans ce projet d'acquisition sur un concours financier que je salue, celui de l'Association des Amis de la Médiathèque à hauteur de 2 000 euros, ainsi que sur une aide de l'État via le Service Interministériel des Archives de France à hauteur de 2 500 euros, ce qui est une aide assez rare, il faut bien le dire, et que je salue également.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet d'acquisition du dossier d'archives sur le monument à la mémoire de Louis PASTEUR ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Merci.

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ?*

M. LEFÈVRE : *J'ajoute qu'il est très probable qu'il s'agisse d'une aquarelle représentant l'inauguration du marché couvert, puisque le même jour ont été inaugurés : le marché couvert, la plaque sur la maison de Louis PASTEUR et la statue de la Paix place Nationale. Je pense que dans ce dossier, plusieurs choses se sont retrouvées. C'est très intéressant pour nous. Merci.*

M. le Maire : *Cela pouvait aussi ressembler aux commémorations du centenaire de la naissance de PASTEUR célébré dans la ville, mais visiblement, c'est indiqué « 1902 ». Ce n'était donc pas le centenaire. Cela me permet de dire deux choses. D'abord, nous sommes à quelques jours de la commémoration officielle de la naissance de Louis PASTEUR, dont nous célébrons le 100^e anniversaire. Nous avons participé à différents colloques à l'Institut Pasteur et à l'Institut de France il y a quelques jours, représentant la ville natale aux commémorations parisiennes. Nous aurons encore des commémorations le 27 décembre en fin d'après-midi. Elles seront moins importantes que celles de cet été, mais elles marqueront quand même cette naissance et ce bicentenaire d'un personnage le plus important pour notre ville.*

Malgré tout, je dois dire que j'ai été un peu étonné qu'il n'y ait pas davantage de célébrations à l'échelle nationale de Louis PASTEUR. Faut-il y voir des questions sur la question du vaccin ou du Covid ? Peut-être, mais nous voyons parfois des célébrations directement dirigées par la présidence de la République sur des personnages emblématiques de notre pays. Force est de constater que malgré les très nombreuses propositions formulées par l'Institut, par l'Académie des Sciences, par nous-mêmes, collectivités jurassiennes, il n'y a pas eu de commémoration nationale, ce qui est un peu regrettable.

Deuxièmement, nous avons ici l'acquisition d'un dossier documentaire qui a toute sa légitimité pour revenir dans les archives municipales de la Ville de par son contenu sur l'homme, mais aussi évidemment sur la statue de PASTEUR. Je redis que cette statue a vocation à être mieux mise en valeur. À partir de là, pour ceux qui veulent du suspense, ils attendront, parce que cela reste, en ce qui me concerne en tant que maire, une ambition de redonner un peu plus d'éclat et de visibilité à cette statue. Maintenant, nous verrons bien où cela sera possible. Je pense que nous pouvons trouver

une solution qui permettrait d'allier non seulement l'esprit de mise en valeur et de visibilité, et de le faire dans un endroit dédié à la promenade, qu'il puisse avoir cet esprit de tranquillité autour de cette statue.

Nous continuerons de travailler avec la société des Amis de Pasteur sur cette ambition un jour. Nous n'avons pas d'urgence sur ce sujet, mais il est toujours dommage de constater, notamment les médias et les télévisions qui viennent, que dans d'autres villes qui possèdent une statue de PASTEUR, elle est systématiquement filmée, parce que vue de l'espace public, alors que la nôtre n'est jamais filmée, puisqu'elle est aujourd'hui dans une position de retrait important, avec un manque de visibilité tout simplement due au développement du cours Saint-Mauris, développement totalement différent par rapport à l'époque où la statue a été implantée. Nous continuerons donc cette réflexion. Je crois que nous devons continuer de valoriser l'image de PASTEUR, tout simplement parce que le personnage vient grossir de l'investissement collectif.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'un dossier documentaire à la mémoire de Louis Pasteur.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 19. La parole est à Madame MARCHAND.

Catherine NONNOTTE-BOUTON s'absente.

RAPPORT N° 19 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTS ADAPTES LOISIRS POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE JUDO - SPORT ADAPTE

DCM 22.21.12.127

Mme MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. L'association Sports Adaptés Loisirs (ASAL) de Dole permet aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique de pratiquer des activités sportives, de loisirs ou de compétitions de niveau départemental, régional et national. Elle organisera les 14, 15 et 16 avril 2023 à Dole le Championnat de France de judo, sport adapté. Cette manifestation qui réunira près de 400 sportifs, 150 accompagnateurs sur 3 jours se tiendra à l'Espace Talagrand. La Ville de Dole souhaite apporter son soutien financier dans le cadre de cette manifestation nationale qui amènera, sur 3 jours, un nombre important de familles et de spectateurs.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Sports Adaptés Loisirs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention.

M. le Maire : Merci, Madame MARCHAND. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention à l'association Sports Adaptés Loisirs pour l'organisation du Championnat de France de Judo – Sport adapté.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Madame DRAY.

RAPPORT N° 20 : SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT DU JURA ET L'ASSOCIATION SAINT-MICHEL-LE-HAUT POUR LE SUIVI DE L'ACTION « RENOVATION LOGEMENT » AU CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

DCM 22.21.12.128

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Depuis le 1^{er} avril 2017, le Centre Social Olympe de Gougues accompagne et soutient les habitants dans la conduite de l'action collective « Rénovation logement ». Cette action a pour objectif principal de permettre la rénovation de logements grâce au partage, à l'apprentissage et au développement de savoir-faire. Ce dispositif est géré par un comité de pilotage. Chaque année, entre 5 et 8 logements sont ainsi rénovés.

Deux conventions ont pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités et l'engagement réciproque avec le Département du Jura dans la réalisation des actions et avec l'association Saint-Michel-le-Haut pour l'accompagnement technique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de conventions pour le suivi de l'action « Rénovation logement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les actes y afférents.

M. le Maire : Merci, Madame DRAY. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature de conventions avec le Département du Jura et l'association Saint-Michel-le-Haut pour le suivi de l'action « Rénovation logement » au Centre Social Olympe de Gouges.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 21.

RAPPORT N° 21 : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU JURA

DCM 22.21.12.129

Mme DRAY : Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la collectivité bénéficie de financement de la CAF du Jura, notamment via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. La CAF propose, à compter du 1^{er} janvier 2022, un dispositif de remplacement appelé « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui engage la collectivité à atteindre des objectifs et à mettre en œuvre des actions pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, soit une durée de cinq ans.

Outre l'amélioration de la qualité de l'offre éducative sur le territoire, la signature de cette convention permet à la collectivité d'obtenir des aides financières. Celles-ci sont calculées au nombre de places par structure, à savoir 1 621,25 euros par place. Pour rappel, nous avons 146 places d'accueil à la Ville de Dole. En sus du bonus territoire, une aide financière sera attribuée pour 1,95 ETP, contre 1,90 l'année antérieure, soit un montant de 26 996,95 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci, Madame DRAY, pour cette convention avec la CAF que vous signerez en mon nom demain, pendant que je défendrai l'hôpital auprès du nouveau directeur général de l'ARS. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vais passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 22.

Retour de Catherine NONNOTTE-BOUTON.

RAPPORT N° 22 : APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (CRECHES)

DCM 22.21.12.130

Mme DRAY : Jusqu'à maintenant, les structures petite enfance de la Ville de Dole avaient chacune leur règlement de fonctionnement. Nous avons fait le choix d'uniformiser les modalités de prise en charge et de lisibilité par les familles. Nous vous proposons ainsi un règlement commun à tous les établissements.

Il abroge et remplace les précédents règlements des structures Petite Enfance.

Nous reprenons :

- les conditions d'accueil ;
- les conditions de vie ;
- les modalités d'admission.

Je crois qu'il est important de dire que nous proposons aussi un nouveau contrat, le contrat « Parcours Famille » pour les parents qui sont dans le cadre d'une insertion professionnelle. Il s'agit d'un contrat de trois mois d'accueil dans les établissements pour leur permettre de reprendre une activité professionnelle ou de formation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville.

M. le Maire : Merci pour ce nouveau règlement de fonctionnement des crèches. Je dis simplement que concernant les crèches, la priorité est d'abord donnée aux jeunes enfants dolois pour la simple et bonne raison que ce sont les enfants des Dolois et que les Dolois financent les crèches. Ce ne sont pas des structures intercommunales. Il est bien clair qu'auront la priorité les futurs jeunes enfants de la Ville. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches).

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Madame JEANNET.

RAPPORT N° 23 : CLASSE RELAIS NORD JURA – SUBVENTIONS AUX PEP DU JURA POUR L'ANNEE 2023

DCM 22.21.12.131

Mme JEANNET : Merci. Vous savez que cette classe relais est implantée dans l'école Pointelin. Cette convention porte sur l'internat relais qui est une maison louée à un particulier et située à côté de la place Jean XXIII. Nous avons signé une convention avec l'Éducation Nationale, bien sûr, le collège de l'Arc, ces jeunes étant suivis dans le cadre du collège de l'Arc, le Département, la Ville et l'association des PEP 39. Nous avons signé une convention en 2020 qui va jusqu'en 2024, mais tous les ans, nous devons valider la subvention de 3 100 euros que nous leur versons. Cette notice n'est donc là que pour valider cette subvention pour l'année 2023.

Il vous est proposé :

- d'approuver le versement de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

M. le Maire : Merci. Sur la continuité de cette convention jusqu'en 2024, avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Jura pour la gestion de l'internat relais Nord Jura pour un montant de 3 100 euros au titre de l'année 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Monsieur MBITEL.

RAPPORT N° 24 : CESSIION DU CHATEAU DE CRISSEY - DELIBERATION MODIFICATIVE

DCM 22.21.12.132

M. MBITEL : Merci, Monsieur le Maire. Je pense que vous vous souvenez qu'en mars 2022, nous avons délibéré favorablement sur la cession du château de Crissey et de ses dépendances au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE au prix de 275 000 euros. Malheureusement, durant la période estivale, le château a fait l'objet d'actes de vandalisme. De ce fait, de nombreuses dégradations intérieures, mais surtout extérieures, sont intervenues. Ainsi Monsieur THIAVILLE, toujours intéressé par l'acquisition de la propriété, souhaite revoir son offre d'achat pour un montant de 242 500 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de réitérer la cession à Monsieur Mickaël THIAVILLE du Château de Crissey et de ses dépendances cadastrés section AB n° 189, 192 p, 161p et 83 pour une superficie totale d'environ 19 500 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, moyennant le prix de 242 500 euros ;*
- *de préciser que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Mickaël THIAVILLE, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales ;*
- *de réitérer la signature d'une promesse unilatérale de vente exclusive du centre aéré de Crissey au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE pour une durée de validité fixée au 30 septembre 2025 au prix de 240 000 euros ;*
- *de réitérer la constitution de servitudes de tréfonds au profit de la Ville de Dole sur les parcelles AB n° 189 et 192 pour les réseaux existants d'assainissement collectif et d'eau potable, et au profit de concessionnaires pour les réseaux secs existants ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent,*
- *de prendre acte que l'acquéreur s'engage à signer l'acte notarié pour le château et ses dépendances au plus tard le 31 mars 2023, étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre, cette potentielle renonciation portant tant sur le château et ses dépendances que sur le centre aéré.*

M. le Maire : *Merci. Il a bien été rappelé que cela ne remettait pas en cause la vente de l'espace extrascolaire de Crissey dans les clauses que nous avons précisées fin 2024-début 2025 une fois que nous aurons fait le site de La Bedugue qui accueillera l'extrascolaire. Je signe vendredi matin avec les notaires. J'espère que cette fois-ci, nous pourrons aller au bout une bonne fois pour toutes. Toute la complexité de ce lieu, de ce site, fait qu'il est en vente depuis 2007.*

Je tiens à rappeler aussi que nous avons bénéficié d'assurances en recettes de la collectivité sur la dégradation. Nous avons accepté de revoir un peu à la baisse le prix tel qu'il était initialement prévu. Je rappelle aussi que les Domaines l'avaient évalué à 250 000 euros. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération modificative concernant la cession du château de Crissey.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Monsieur REBILLARD.*

RAPPORT N° 25 : CESSION DE TERRAIN A MADAME ET MONSIEUR ARIF ERDEM

DCM 22.21.12.133

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Madame et Monsieur Arif ERDEM sont propriétaires de la parcelle BO n° 191, sise chemin des Morts à Dole. Dans le cadre du projet de la future voie verte qui reliera le chemin des Noches à l'avenue Léon Jouhaux, la collectivité avait proposé à plusieurs riverains la possibilité d'acquérir les délaissés des parcelles non concernées par le tracé de la voie douce afin d'agrandir leur propriété.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la cession à Madame et Monsieur ERDEM Arif demeurant 19B chemin des Noches à Dole, d'une partie de la parcelle BO n° 279 pour une superficie d'environ 412 mètres carrés, à parfaire par voie de géomètre moyennant le prix de 12 euros/mètre carré ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Arif ERDEM.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 26.*

RAPPORT N° 26 : CESSION DE TERRAIN A MADAME ET MONSIEUR DENIS VIGNOT

DCM 22.21.12.134

M. REBILLARD : Madame et Monsieur Denis VIGNOT sont propriétaires des parcelles BO n° 115 et 190 sises chemin des Noches. Depuis 2015, une convention est en cours entre Madame et Monsieur VIGNOT et la Ville de Dole, afin de leur consentir un droit de passage sur une partie de la parcelle BO n° 279, à savoir une superficie d'environ 30 mètres carrés. Aujourd'hui, dans le cadre du projet de la future voie verte qui reliera le chemin des Noches à l'avenue Léon Jouhaux, la collectivité a proposé à différents riverains la possibilité d'acquérir les délaissés des parcelles non concernées par le tracé de la voie douce.

Ainsi, il a été convenu entre les parties d'une cession d'un tènement foncier d'environ 36 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre issue de la parcelle BO n° 279 qui donne lieu à la dénonciation de la convention de droit de passage à caractère précaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à Madame et Monsieur Denis VIGNOT, demeurant 17 chemin des Noches à Dole, d'une partie de la parcelle AN n° 279 d'une superficie d'environ 36 mètres carrés à parfaire par document d'arpentage, moyennant le prix de 12 euros/mètre carré ;
- d'approuver la dénonciation de la convention de droit de passage signée en 2015 entre Madame et Monsieur VIGNOT et la Ville de Dole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Rien de tout cela ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Denis VIGNOT.

M. le Maire : Nous passons au rapport n°27.

RAPPORT N° 27 : CESSION A LA SAS « AU SOUVENIR ETERNEL »

DCM 22.21.12.135

M. le Maire : Ce rapport est repoussé à plus tard. Nous avons besoin encore de précisions à mon goût. Je l'avais annoncé en début de Conseil Municipal.

Ce rapport est retiré.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 28.

RAPPORT N° 28 : CESSION ET ACQUISITION A MONSIEUR JOHANN THOMAS

DCM 22.21.12.136

M. MBITEL : Il est prévu dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), un secteur de développement de l'habitat au sud de la Ville de Dole, sur le quartier du Boichot. Les principes d'aménagement sont définis par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'acquisition d'une partie de la parcelle CP n° 527 à Monsieur Johann THOMAS conditionne l'accès sud de ce projet. Celui-ci n'est pas opposé à amputer sa propriété sous réserve de disposer d'une emprise foncière sur ce secteur lui permettant la réalisation ultérieure d'une copropriété horizontale comparable à celle qu'il a conduite il y a quelques années sur la rue Montciel.

Ainsi, à l'issue de diverses réunions entre les parties, il a été convenu l'acquisition à Monsieur Johann THOMAS d'une partie de la parcelle CP n° 527 pour une superficie d'environ 395 mètres carrés moyennant le prix de 80 euros/mètre carré et la cession à celui-ci d'une emprise foncière issue des parcelles cadastrées CP n° 549, 555 et 582 d'une surface d'environ 5 340 mètres carrés sur la base d'un prix d'achat de 19,20 euros/mètre carré. Il n'a pas été fait le choix d'un échange avec soulte compte tenu des temporalités différentes dans lesquelles s'inscrivent les deux projets.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver l'acquisition à la société JTM, représentée par Monsieur Johann THOMAS, dont le siège social se situe 369 avenue du Maréchal Juin à Dole, d'une partie de la parcelle CP n° 527 pour une superficie d'environ 395 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, moyennant le prix de 80 euros/mètre carré ;*
- *de prendre acte que l'acte authentique d'acquisition devra intervenir au plus tard le 15 février 2023 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

Il est également proposé :

- *d'approuver la cession au profit de la société JTM, représentée par Monsieur Johann THOMAS, dont le siège social se situe 369 avenue du Maréchal Juin à Dole, d'une partie des parcelles CP n° 549, 555 et 582 pour une superficie d'environ 5 340 mètres carrés ;*
- *de préciser que cette cession sera réalisée sous conditions suspensives pour l'acquéreur de pouvoir disposer d'une autorisation d'urbanisme et d'un accès aux VRD à réaliser sur le secteur ;*
- *d'approuver la signature d'un compromis de vente subordonné à la signature de l'acte authentique entre Monsieur Johann THOMAS et la Ville de Dole, et dans l'attente de la levée des conditions suspensives, au plus tard le 15 février 2023 ;*
- *de prendre acte que l'acquéreur s'engage à terminer le chantier avant le 31 décembre 2024 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci, Monsieur MBITEL, pour ce rapport. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession et l'acquisition à Monsieur Johann THOMAS.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 29.*

RAPPORT N° 29 : ACQUISITION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA

DCM 22.21.12.137

M. MBITEL : *L'ancien fret ferroviaire situé rue de Crissey a fait l'objet de plusieurs études et notamment d'une étude capacitaire et programmatique concluant en la possibilité de construire environ 80 logements de qualité. Le futur secteur est censé être contigu à une zone de stockage pour l'activité de l'Agence Routière de Dole appartenant au Département. Afin de gérer dans les meilleures conditions la transition entre l'espace habité et l'espace technique, la collectivité a sollicité le Département du Jura pour acquérir la parcelle CO n° 475 contiguë à l'ancien site ferroviaire précité. Ainsi, il a été convenu entre les parties l'acquisition par la collectivité de la parcelle CO n° 475 d'une superficie de 1 200 mètres carrés selon le prix établi par France Domaine soit 66 000 euros net vendeur.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver l'acquisition au Département du Jura de la parcelle CO n° 475 d'une superficie de 1 200 mètres carrés ;*
- *de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 66 000 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci pour ce rapport concernant une augmentation de la surface à construire et pour nous permettre ainsi d'avoir un aménagement et une construction qui, avec cette acquisition, permettraient un prix du mètre carré plus conforme au prix du mètre carré dolois, puisque nous densifions un peu plus. Je rappelle que ce projet, tout ce secteur de l'ancien fret ferroviaire, a été confié à la SEM Sedia qui travaille avec nous. Un architecte a été choisi. Ce projet devrait pouvoir aboutir, avec une centaine de logements, ce qui serait bien pour 2024, au plus tard en 2025. De plus, il concourt au besoin de logements et à la politique de logement de la Ville. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition au Conseil Départemental du Jura.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 30. La parole est à Jacques PECHINOT.

RAPPORT N° 30 : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2023

DCM 22.21.12.138

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Comme chaque année à la même période, nous allons évoquer une dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2023. En accord avec la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Monsieur le Maire propose de permettre aux établissements de commerce de détail de déroger au repos dominical dans la limite de 12 fois lors de l'année civile 2023, à savoir :

- le 15 janvier 2023 : premier dimanche des soldes d'hiver ;
- le 28 mai 2023 : dans le cadre de Cirque et Fanfares ;
- le 2 juillet 2023 : premier dimanche des soldes d'été ;
- le 3 septembre 2023 : rentrée scolaire ;
- le 1^{er} octobre 2023 : dans le cadre du Weekend gourmand du Chat Perché ;
- les 5 dimanches de décembre 2023 : fêtes de fin d'année.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Dole de déroger à 10 reprises pour l'année civile 2023, à l'obligation de repos dominical.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Nous allons commencer par Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Je voudrais faire le lien entre ces deux dimanches supplémentaires travaillés en 2023, ce qui porte le nombre à 10, avec le fait qu'un employeur local ait envisagé l'ouverture de son commerce le 25 décembre (jour de Noël), voire le 1^{er} janvier, ce qui a ému les membres de la commission à laquelle je participais. Il est surprenant que l'on puisse être surpris qu'un employeur puisse pousser la logique encore plus loin, on est dans le « toujours plus », et qu'il ne s'embarrasse nullement ni des traditions, ni des symboles, et encore moins de la préservation de la vie sociale ou familiale de ses employés. À propos de ces dimanches, ne serait-il pas temps de cesser cette fuite en avant, de proposer un cadre précis et de s'y tenir ?

M. le Maire : Je vous réponds directement et je laisserai ensuite la parole à Monsieur DRUET après. Premièrement, il y a deux dimanches de plus, parce que le 24 et le 31 décembre tombent des dimanches l'année prochaine. Je dis ici que dès 2024, je veux que l'on revienne à 8 dimanches. Le nombre proposé aujourd'hui est conjoncturel sur 2023 du fait du calendrier. Pourquoi voudrais-je revenir à 8 ? Effectivement, après, on n'en finit plus si l'on ne met pas de limite. Un cadre existe bien, une concertation est menée avec l'Office de Commerce. Il y a la réglementation. Après, c'est le nombre de 10 dimanches, parce que c'est possible, mais c'est vraiment conjoncturel sur l'année 2023.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut rester prudent et ne pas exagérer sur ce sujet, parce que je pense que certains salariés de la grande distribution n'ont pas franchement le choix, et si l'on ne met pas de limite, il est évident que cela pourrait toujours être la course au « toujours plus ». À titre personnel, et je le dis aux membres de l'Office de Commerce qui travaillent sur ce sujet, je ne veux pas revenir à 10 en 2024.

Par ailleurs, cela m'est difficile d'en parler ici, au Conseil Municipal de Dole. C'est l'article de presse. Qu'est-ce qui est vrai ? Qu'est-ce qui est faux ? Qu'est-ce qui est de la surenchère syndicale et autres ? Je ne sais pas. Je reste donc très prudent là-dessus, et surtout, ce n'est pas sur la commune. Ceci étant, il y a un Conseil d'Agglomération demain, mais je crois que ce point est déjà passé. Cependant, je ne veux pas évoquer des sujets, dont je ne connais pas la vérité entre les syndicats et un chef d'entreprise sur ces questions du dimanche. Après, s'il a demandé à un.e salarié.e de travailler un 1^{er} janvier ou un 25 décembre, ce n'est pas ma philosophie, mais je ne vais sûrement pas commencer à donner des gages, ou simplement des réflexions négatives sur des éléments que je ne connais pas.

Monsieur DRUET.

M. DRUET : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, concernant ces dimanches dérogatoires qui permettent à certains commerces d'ouvrir la journée complète le dimanche, jusqu'à 12 dimanches

autorisés pour nos communes, à 10 pour cette année 2023, deux m'interpellent : le 15 janvier et le 2 juillet, qui sont les dimanches d'ouverture des soldes. Nous avons déjà eu plusieurs débats autour de cette table sur l'ouverture – ou non – de ces dimanches. À un moment donné, vous avez dit que cela ne marchait pas forcément. Après, je vois qu'ils se retrouvent proposés. Vous nous indiquez que l'année prochaine, vous souhaiteriez passer à 8 dimanches. Je voulais savoir comment nous nous projetons. Pourquoi les mettre à ce moment-là ? Je m'interroge sur l'utilité de ces deux dimanches. Si cela fonctionne vraiment, quels sont les secteurs concernés ? Dans quelles agglomérations ? Est-ce plutôt le centre-ville ou les zones commerciales ? Je sais qu'à titre personnel et dans ma profession, nous ne les utilisons pas, et pourtant, je suis dans le commerce. Je vous remercie.

M. le Maire : Je précise que nous dérogeons sur les activités non alimentaires, notamment les commerces de centre-ville où il n'y a pas que des commerces alimentaires. Les supermarchés et hypermarchés ont le droit d'ouvrir tous les dimanches, ce qui est la réglementation nationale. Je vous ai donné mon point de vue globalement sur le sujet. Le rapport ici concerne les commerces non alimentaires, y compris ceux du centre-ville. Ce n'est ni au maire de Dole ni au président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de décider de permettre ou non à des hypermarchés d'ouvrir le dimanche. Cela concerne le commerce de détail. Y a-t-il des voix contre ?

M. GOMET : Excusez-moi, j'aurais aimé intervenir aussi.

M. le Maire : Nous vous écoutons.

M. GOMET : Je vous remercie. En plus, c'était pour dire que j'étais d'accord avec vous, peut-être pas tout à fait sur le chiffre de 8, mais sur votre philosophie, comme vous dites. Les dimanches ne sont effectivement pas des jours comme les autres. L'inflation du nombre de dimanches travaillés peut poser problème pour la vie de famille et pour le repos. En revanche, nous passons de 8 dimanches l'année dernière à 10 cette année, ce qui fait vraiment beaucoup. J'ai bien entendu que c'était conjoncturel, parce qu'il y avait plus de dimanches au mois de décembre 2023.

Après, lorsque nous regardons ce qui se pratiquait précédemment, il y avait régulièrement 7 dimanches, ce qui était le cas en 2016, en 2019, en 2020 et en 2021. Je pense que d'autres dimanches auraient pu être concernés notamment par les soldes. Nous avons eu un échange en mars 2021 suite justement à un élargissement de cette dérogation, puisque 7 dérogations étaient prévues pour 2021, et à titre exceptionnel, étant donné les circonstances économiques, le confinement, tout ce qui avait pu impacter le commerce, nous avons étendu à 9 dimanches, ce que nous pouvons faire encore jusqu'au mois de mars, je crois. Nous (les élus de l'opposition) avons même voté cette extension, parce que cela revêtait un caractère exceptionnel.

Je suis assez déstabilisé dans le sens où je pense que nous sommes d'accord, mais les actes ne sont pas en cohérence, et nous vous avons déjà tenu ce discours justement en mars 2021 en précisant que ces dates étaient proposées par l'Office de Commerce, mais qu'il y avait largement de quoi faire avec les dates utilisées habituellement et qu'il ne fallait pas que le dimanche devienne un jour travaillé partout et dans tous les sens. Je reprends ces propos que je partage complètement. Je pense que nous avons un équilibre avec 7 dimanches, ce nombre étant revenu plusieurs années. Il y a eu une expérience en 2017 et 2018 de monter à 9 et à 10. Finalement, c'était des jours rajoutés par rapport aux ouvertures de soldes. Du point de vue de l'Office de Commerce à cette époque-là, ce n'était pas concluant. Si économiquement ce n'était pas concluant, si ce n'est pas satisfaisant non plus d'un point de vue sociétal, je pense qu'il ne faut pas aller vers cette dérive qui tend vers les 12 dimanches, ce qui est en train de se produire.

Toutefois, accorder 8 dérogations, il faut avoir à l'esprit que cela reste des dérogations, des choses exceptionnelles. Il ne faut pas que cela devienne une habitude, parce que cela peut conduire à d'autres dérives concernant les jours fériés.

M. le Maire : J'entends vos propos et je pense que nous devons parvenir à distinguer la grande distribution et les petits commerces, la pression sociale éventuelle qui peut être exercée ne se faisant pas du tout de la même manière. Quand nous regardons ici la dérogation que nous prenons, quand nous regardons les dates, quand je pense à nos petits commerces de centre-ville, franchement, ces commerces ont envie de pouvoir ouvrir le dimanche pendant les soldes d'hiver, parce qu'il y a une petite embellie commerciale. Le festival Cirque et Fanfares a lieu un dimanche, avec 20 000 à 40 000 personnes dans les rues de Dole et les commerces sont fermés. Je le comprends.

Pour le premier dimanche des soldes d'été, c'est le même rapport que les soldes d'hiver. Pour le 3 septembre (rentrée scolaire), franchement, je ne suis pas sûr que ce soit très pertinent. Cela reste

à voir et à évaluer. Pour le weekend gourmand du Chat perché, c'est la même justification que pour le festival Cirque et Fanfares.

Après, il se trouve qu'en 2023, nous n'allons pas fermer les commerces du centre-ville les dimanches de décembre pour Noël, alors que c'est là où ces commerces enregistrent les plus gros chiffres d'affaires, ce qui vient compenser les mois difficiles que sont souvent, dans les commerces du centre-ville de Dole, les mois de mars, octobre et novembre. Voilà un peu les choses. Simplement, quand vous êtes salariés de votre commerce de centre-ville et que vous avez un ou deux salariés, les choses se font sans difficulté et en échange avec les salariés. Lorsque ce sont des entreprises de grande distribution avec 200 ou 300 salariés, ce ne sont sûrement pas les mêmes types d'échanges. Pour autant, il y a aussi le dialogue social dans ces entreprises. Il y a aussi, pour certains salariés, la possibilité de travailler en heures de dimanche peut-être mieux payées. Ce n'est pas évident. À un moment donné, nous devons fixer les limites.

Vous m'avez parlé de 7 ou 8 dimanches. Nous devons rester dans ce cadre-là, me semble-t-il, parce que c'est vrai que lorsque l'on déroge pour le petit commerce, on déroge aussi pour la grande distribution hors alimentaire. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

M. GERMOND : Pour avoir connu le problème moi-même sur différents commerces, certes, le Maire donne une autorisation, mais ce n'est pas une obligation. À chaque fois, sur la grande distribution, les syndicats sont plus présents, mais souvent, c'est entre l'employeur et l'employé, et souvent, certains sont demandeurs de par la rémunération du travail le dimanche. Là, c'est vraiment le commerce local. C'est une autorisation et non une obligation. Cela se passe souvent très bien.

M. le Maire : Merci, Daniel. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GOMET : Nous sommes à la fois d'accord et pas d'accord. En tout cas, je me félicite que cette discussion se déroule ainsi. J'ai bien conscience qu'il s'agit d'une autorisation d'ouverture. Cette autorisation n'est pas prise par les salariés. Concernant les commerces même alimentaires, cela ne concerne que les grandes surfaces. J'étais dimanche dans les rues de Dole, dans le centre-ville, comme dans d'autres quartiers, notamment aux Épenottes.

M. le Maire : Avez-vous trouvé une place pour vous garer aux Épenottes ?

M. GOMET : Justement, j'ai pris quelques images, parce que je trouve que cela profite beaucoup aux magasins non alimentaires, notamment de vêtements (je ne citerai pas de marque), où les parkings étaient quand même presque pleins, ce qui fait beaucoup pour un dimanche. En revanche, au centre-ville, j'ai principalement vu du monde autour de la patinoire. Par conséquent, s'agissant des commerces du centre-ville, je ne suis pas sûr. J'ai vu des vendeuses de vêtements qui attendaient le chaland les bras croisés. Je ne veux pas non plus systématiser ni généraliser, mais je pense que...

M. le Maire : Monsieur GOMET, vous y êtes allé en pleine finale de la coupe du monde.

M. GOMET : C'était tout de même un dimanche de décembre qui peut fonctionner mieux, contrairement à celui de la rentrée scolaire, les fournitures s'achetant bien avant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des voix contre ? J'en compte quatre. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 4 oppositions, approuve la dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 31. La parole est à Monsieur CHAMPANHET.

Isabelle DELAINE s'absente.

RAPPORT N° 31 : ÉTUDE PREOPERATIONNELLE DE DESENVASEMENT DU CANAL DES TANNEURS – PLAN DE FINANCEMENT

DCM 22.21.12.139

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dole souhaite réaliser une étude préopérationnelle afin de mener des actions de désenvasement du canal des Tanneurs de Dole. Cette

étude d'investigation réalisée sur toute la longueur du canal permettrait d'avoir un diagnostic environnemental et structurel. Le coût de cette étude est de 79 855 euros hors taxes, financée par la Banque des Territoires à hauteur de 20 000 euros et par l'État à hauteur de 39 927 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider la réalisation d'une étude préopérationnelle afin de mener des actions de désenvasement du canal des Tanneurs de Dole, pour un montant de 79 855 euros hors taxes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Comme chaque année, nous avons entretenu le canal par un faucardage qui se met en place à une certaine période de l'année. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des opérations plus lourdes qu'il faudrait mener. C'est le but de cette délibération. Vous voyez que cette étude coûte cher, mais nous n'avons guère le choix. Je dis aussi ce que j'ai dit aux collègues et au Conseil Communautaire. À force de vouloir tout régler, tout analyser, ne prendre aucun risque sur rien, tout protéger, il y a 30 ou 40 ans, on vidait le canal, on mettait des pelleteuses, on retirait ce qu'il y avait au fond, on remettait en eau et c'était terminé. Aujourd'hui, bien évidemment, entre la faune, la flore, la biodiversité, les réglementations européennes et ainsi de suite, tout cela est terminé. C'est bien pour la nature et l'environnement, mais tout cela se paie.

Là, nous ne sommes que sur la partie étude, mais derrière, ceci conduira probablement à des travaux qui coûteront probablement plusieurs centaines de milliers d'euros. Je ne me fais guère d'illusion. Il faut aussi avoir conscience de tout cela. Heureusement, nous sommes dans le permis de Cœur de Ville. Nous sommes Cœur de Ville au niveau national, ce qui nous permet d'avoir un accompagnement de la Banque des Territoires. Vous vous souvenez ce qu'ils font. L'État complète les crédits en subvention pour cette première étude. J'espère qu'il n'y en aura pas d'autres avant éventuellement de faire des travaux sur le contenu et le type de substances qui se trouvent au fond du canal, s'il n'y a pas de problème de structure si nous le nettoyons après l'avoir vidé, sur les impacts environnementaux, sur la question des volumes, et notamment voir comment favoriser l'écoulement des eaux, parce que nous voyons des problèmes liés aussi au moulin, qui en entraînent d'autres à l'usine hydro-électrique. Il faut pousser plus loin en amont, en aval. Tous ces éléments vont donc être étudiés.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Merci. Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement pour l'étude préopérationnelle de désenvasement du canal des Tanneurs.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 32. La parole est à Monsieur JABOVISTE.

RAPPORT N° 32 : PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 - SUBVENTION DU SIDEC

DCM 22.21.12.140

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Suite au vote du budget d'investissement 2022 pour le service d'éclairage public, le programme suivant de renouvellement des luminaires a été validé comme suit :

- le centre-ville ;
- l'allée du Doubs Rêveur ;
- le boulevard de la Corniche ;
- le quai bus Saint-Mauris ;
- la place Novarina ;
- le parking Bastié ;
- la rue Rimbaud.

Une subvention peut être allouée par le SIDEC (Syndicat Mixte d'Énergies, d'Équipements et de Communications) à hauteur de 20 % du montant TTC, soit pour un montant de 19 612 euros dans

la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme d'éclairage public présenté pour l'année 2022 ;
- d'approuver le principe d'une demande de subvention au SIDEDEC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Avez-vous des questions ou des observations ? Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le principe d'une demande de subvention du SIDEDEC dans le cadre du programme d'éclairage public 2022.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 33.

Retour d'Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 33 : SUBVENTION DU SIDEDEC DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT AVENUE DE NORTHWICH

DCM 22.21.12.141

M. JABOVISTE : Nous poursuivons avec le SIDEDEC cette fois-ci pour une demande de subvention qui devrait être accordée une fois que nous aurons fini les travaux d'enfouissement avenue de Northwich. Le SIDEDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité, pour réaliser l'opération d'effacement urbain (enfouissement des réseaux secs) avenue de Northwich.

Dans la mesure où ce programme d'éclairage public éligible est connexe à des travaux sur le réseau de distribution public de l'électricité et réalisés par le SIDEDEC, il a été décidé entre la collectivité et le SIDEDEC de passer une convention désignant le SIDEDEC comme maître d'ouvrage unique des opérations. Dans ce cadre, une participation financière du SIDEDEC et de la collectivité fait l'objet de conditions particulières précisées dans cette convention que vous trouvez en annexe de vos documents, le SIDEDEC assurant le règlement des opérations et la collectivité apportant un financement pour la part d'opérations d'éclairage public, d'électrification et de réseaux de communication demeurant à sa charge, soit 421 385,63 euros.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le programme de travaux d'effacement urbain avenue de Northwich ;
- d'approuver le projet de convention, et notamment les conditions de participation financière précisées dans l'annexe de cette convention à savoir : 80 % à la date exécutoire de la présente convention et 20 % à l'achèvement des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEDEC et à signer tout document relatif à cette affaire.

M. le Maire : Merci pour ce point. Nous l'avons évoqué tout à l'heure au moment du budget. Monsieur PRAT, vous voyez les coûts. Quand on enfouit, c'est 480 000 euros. Cela coûte très cher. Les subventions s'élèvent à 12 000 euros. Vous pourriez me dire « on peut très bien ne pas enfouir ». Nous ne le faisons quasiment jamais. Cela arrive, mais là, c'est quand même une artère importante. Il y a des immeubles avec des fils électriques devant les fenêtres. Ce n'est pas comme dans certaines rues. Par exemple, dans ma rue, il y a 4, 5, 6 ou 7 fils. Là, ils sont à 2 ou 3 mètres des habitations, ce qui est un vrai problème. C'est pour cela que nous souhaitons enfouir le réseau.

Nous avons aussi un débat au Département lundi, constatant que les Villes n'enfouissaient quasiment pas. Le maire de Champagnole précisait qu'il n'avait quasiment jamais fait d'enfouissement. En effet, les Villes n'ont pas les moyens compte tenu du linéaire de voirie, ce qui est moins le cas dans les petites communes qui ont peu d'autres dépenses d'investissement et qui peuvent enfouir les réseaux, leur nombre de mètres linéaires étant beaucoup plus faible. Nous sollicitons donc les subventions et vous voyez qu'avec ces 488 000 euros d'enfouissement des réseaux tout le long d'un linéaire assez important, nous le faisons sur cette avenue. Nous allons donc réduire.

J'avais dit aussi lors de votre intervention qu'il y avait 3 scénarios. Nous allons être encore en dessous. Le cabinet PMM de Dole travaille avec nous sur cette rue. Il est en train de retravailler une

nouvelle version encore plus faible en coût. Nous voulons au moins faire les trottoirs. Parfois, je dis que nous n'avons qu'à laisser les bordures, mais nous n'allons pas laisser celles qui sont à moitié cassées. Il s'agit aussi de pouvoir faire une piste cyclable, ce qui n'est pas gagné, de maintenir quand même un peu de stationnement, mais celui-ci ne pourra pas être en épi, car ce n'est pas possible. Ces places de stationnement devront donc être les unes derrière les autres.

Que faisons-nous avec les arbres ? Les retire-t-on ? Les garde-t-on ? Faire des avenues avec des arbres, dont une partie sont malades, et quand ils seront morts, ils seront coupés et on ne pourra pas les replanter. Il faudra donc refaire les trottoirs pour enlever les racines. Il est donc probablement plus pertinent de les changer. Tout cela est compliqué. Veut-on végétaliser un peu au sol ? Ce que nous avons fait rue Rockefeller. Ce sont de vrais sujets, et lorsqu'on les met bout à bout, cela a vite fait de coûter des centaines de milliers d'euros. C'est de là que vient toute la complexité de cette avenue de Northwich.

Ce qui est embêtant, c'est que, lorsque l'on fait une avenue comme celle-ci, on pourrait faire d'autres rues. Lorsque l'on cumule avec un budget de 500 000 euros, 600 000 euros, 700 000 euros, peu importe, on fait déjà des rues. Après, je m'étais engagé auprès des riverains, après divers travaux, à pouvoir traiter cette avenue qui est quand même dans un triste état. Voilà pour cette demande de subvention au SIDEC, aussi faible qu'elle puisse être. Avez-vous des questions ou des observations ?

Mme HERRMANN : Est-il prévu de faire un état des lieux des canalisations pour une vision un peu globale des choses ?

M. le Maire : Bien sûr, et c'était le cas à chaque fois que des travaux ont été réalisés dans l'avenue cette année. Lorsque l'on fait une voirie comme celle-ci, ou comme d'autres, un travail est réalisé systématiquement en amont avec les concessionnaires, donc un travail sur les canalisations d'eau et d'assainissement bien évidemment.

M. JABOVISTE : Sous réserve de découvrir qu'éventuellement, une fois que ce sera creusé, bien évidemment... Mais au niveau des canalisations, tout est OK pour l'assainissement. Il y aura peut-être certains branchements à reprendre en fonction des flux.

M. le Maire : Oui, c'est vrai. C'est régulièrement le cas, Philippe JABOVISTE connaît bien cela. C'est une fois que l'on est avec la pelleuse que l'on peut parfois se rendre compte de situations où on ne pensait pas que cela allait être ainsi, qu'il faut changer. Parfois, cela peut faire prendre un peu de retard.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Merci de cette approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subvention du SIDEC dans le cadre de travaux d'enfouissement avenue de Northwich.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 34. La parole est à Madame GIROD.

RAPPORT N° 34 : GESTION DES FORETS COMMUNALES DE DOLE – PROGRAMME DE COUPES, DE TRAVAUX, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – ANNEE 2023

DCM 22.21.12.142

Mme GIROD : Merci, Monsieur le Maire. Chaque année, les dépenses d'investissement (travaux sylvicoles et infrastructures) et de fonctionnement (frais de garderie, contribution à l'hectare, contribution volontaire obligatoire, adhésion et frais annexes) sont générées par la Ville pour la gestion de ses forêts confiée à l'Office Nationale des Forêts. La planification de la gestion forestière vise, via les documents d'aménagement, un équilibre pluriannuel des dépenses et des recettes des coupes de bois. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. En 2023, les dépenses en investissement et fonctionnement sont estimées à 49 968,12 euros TTC. Les recettes prévisionnelles s'élèvent quant à elles à 77 476,30 euros. Vous trouverez ci-après le détail.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme de coupes et de travaux 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

M. le Maire : *Merci, Madame GIROD. Avez-vous des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de coupes, de travaux (fonctionnement et investissement) pour la gestion des forêts communales de Dole pour l'année 2023.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 35.*

RAPPORT N° 35 : ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2023

DCM 22.21.12.133

Mme GIROD : *En 2023, les recettes correspondent aux ventes de feuillus et de résineux qui proviennent de la forêt de Dole Azans, de la forêt de Dole Serre et de la forêt de Dole Goux. Au titre de la réduction de l'offre de résineux blanc, il est proposé de reporter les coupes des parcelles 12ar, 12 r, 31 r et 33ar de la Serre ainsi que des parcelles 13ar et 15ar de Goux. Concernant le rôle d'affouage, 56 personnes se sont inscrites en mairie de Goux pour la saison 2022/2023. Concernant le bois d'affouage, il faut rappeler que sont proposés les petits bois et houppiers des coupes des parcelles forestières 5i et 6i ainsi que les produits des parcelles 15j et 13j.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2023 proposées par l'Office National des Forêts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- d'agréer la liste des 56 affouagistes ci-jointe ;
- d'approuver pour le partage sur pied des bois d'affouage, la désignation de Messieurs Sébastien PROST-TOURNIER, Marc ZAMITH, Pascal SOYARD, et Raphaël CHARVAIS (président de la commission des bois) en qualité de garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied ;
- de fixer à 45 euros le montant de la taxe affouagère pour l'hiver 2022-2023.

M. le Maire : *Merci, Madame GIROD. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2023.

M. le Maire : *Nous avons terminé l'ordre du jour*

* * *

M. le Maire : *J'ai eu quelques questions qui m'ont été posées. La première est une question de Madame HERRMANN, Mme JARROT-MERMET et Monsieur HAMDAOUI concernant des invitations lors de la distribution des colis à La Commanderie. Vous demandez pourquoi vous n'étiez pas invités. Je vous réponds que premièrement, il n'y avait pas d'invitation. Il s'agit simplement, lorsque l'on est élu, d'aller accompagner les services pour aider à la distribution des colis. Il n'y a donc pas de carton d'invitation pour qui que ce soit, ni dans les casiers des membres de la majorité, ni ceux de l'opposition. Pour autant, je m'engage à ce que l'année prochaine, vous soyez tous informés. Il n'en demeure pas moins que l'information a été diffusée aussi dans la presse sur le sujet. Voilà pour la réponse que je me devais de vous donner sur cette question. Après, tout le monde n'est pas toujours là dans votre groupe, comme dans le groupe de la majorité, ce qui est normal.*

J'ai ensuite une autre question toujours de Madame HERRMANN concernant le cinéma multiplex. Vous verrez la presse demain, Madame HERRMANN. Il y aura plus d'information que ce que je pourrais vous en dire, Monsieur TUPIN étant interrogé par la presse. Simplement, vous avez évoqué dans votre question le fait que j'avais fixé comme date butoir la fin de l'année pour un plan de financement. Première réponse, l'année n'est pas terminée, mais ce serait facile de vous faire cette réponse. Ceci étant, Monsieur TUPIN doit avoir ses bilans pour aller revoir ses banquiers après une année écoulée. Il va donc finir l'année, il fera ses bilans, puis il ira voir ses banquiers. A ce moment-là, les banquiers verront si les choses changent ou pas.

Il y a un deuxième élément que je n'avais pas donné l'autre fois, mais il me semble important, et je l'ai redit récemment. Il faut bien comprendre que nous restons propriétaires des terrains et que tout projet de cinéma doit obtenir un aval d'une commission départementale, c'est-à-dire de la CDACi (Commission Départementale d'Aménagement Commercial et Cinématographique) qui accorde et valide. Le projet de cinéma a été accordé jusqu'en juin 2024. Cela veut dire que n'importe quel porteur de projets autres que je pourrais trouver ou qui serait intéressé par notre territoire, ce qui peut être le cas, ne peut pas porter un projet, cette Commission ayant délibéré jusqu'en juin 2024 pour qu'il puisse faire son projet.

Pendant ce temps, entre maintenant et juin 2024, deux choses peuvent se passer :

- Première possibilité : Monsieur TUPIN réussit à trouver les fonds nécessaires et peut faire son projet. C'est ce qu'il souhaite faire et c'est toujours sa détermination, il me l'a encore dit récemment. Il le redira à la presse et vous le verrez demain. Il est très motivé. Il m'a dit : « si je ne pouvais pas ou si je ne voulais pas faire, je vous le dirais ». De toute façon, il a un accord jusqu'en juin 2024.*
- Deuxième possibilité : Monsieur TUPIN peut transmettre ses droits, son projet à un autre porteur de projets dans un accord commercial. Cela voudrait dire qu'il renoncerait à le faire lui-même, s'il en trouve un, s'il y a un autre groupe cinématographique. Or ce n'est pas son souhait. Il ne cherche pas. Si à un moment, il continuait de constater, après ses bilans, qu'il n'y aurait toujours pas de banques au rendez-vous, nous serions toujours libres de lui en proposer, mais c'est lui qui garde la main par cet accord de la Commission Départementale.*

Nous gardons la maîtrise des terrains, ce qui est positif pour nous, mais ne nous trompons pas. Le souhait de la municipalité est que ces terrains, dont nous restons propriétaires, soient de toute façon destinés à un projet de cinéma, que ce soit par lui ou par un autre. Chacun est dans ses droits et il les fait valoir, bien évidemment. Il espère toujours pouvoir commencer ces travaux à un moment ou à un autre. Il travaille, il réduit les choses, il a retiré des choses dans certaines salles, dans le hall, pour faire baisser les prix par l'augmentation des coûts de construction. Voilà ce que je peux vous dire en toute transparence sur le sujet. Nous allons continuer d'être en lien, et à un moment donné, nous lui demanderons de pouvoir accélérer au mieux, mais il a quand même cette possibilité. Ceci étant, je relirai précisément les conditions de cette CDACi qui lui sont octroyées fort logiquement pour faire son projet. Par ailleurs, il a un permis de construire, avec une date de fin de permis de construire qui lui est octroyée, ce qui le limite aussi. Nous avons vu que ce n'était pas avant 2024 de toute façon. Pour autant, la CDACi est toujours valable pour lui aujourd'hui.

Vous m'avez également posé une question concernant l'avancement du projet d'aménagement du couvent des Cordeliers. Comme vous le savez, c'est un projet privé qui n'est pas de maîtrise d'ouvrage du Conseil Municipal. C'est la réponse formelle que je peux vous faire, mais comme je ne fais pas de mauvais esprit et que j'y mets du mien, je vous dis simplement que le permis a été accordé, y compris par la DRAC. Les travaux devraient commencer.

Nous avons eu lecture la semaine dernière des servitudes des uns et des autres, y compris celles pour la collectivité, ce qui est important et ce que j'avais souhaité comme maîtrise dans le bâtiment de la Ville, entre autres la salle d'audience, la salle des Cordeliers à l'entrée, les différentes cellules de prison pour les raisons que j'avais évoquées à l'époque. Les servitudes ne rencontrent pas de difficultés sur le sujet. Le projet a été légèrement modifié, parce qu'il y a eu des surcoûts, nous avons dû trouver d'autres partenaires, mais les choses se poursuivent. Il nous faudra en 2023, si tout va bien, acheter officiellement, puisque la vente entre le Département et France Investissement a été actée depuis deux ou trois mois. Aujourd'hui, c'est à la Ville d'acheter les parties que nous avions évoquées à la société qui a acheté au Département. Voilà, là aussi, en toute transparence.

Il me reste une information pour terminer ce Conseil Municipal. Je voudrais que le Conseil Municipal ait une pensée émue pour Roby FAIVRE, qui était une personnalité majeure de la ville depuis des années en étant une figure marquante des Jongleurs de Notre-Dame. Il a disparu hier. J'ai pu mesurer depuis 24 heures l'émotion très forte des habitants de la ville, du territoire, du Jura, jusqu'au Président du Conseil Départemental, parce que Roby FAIVRE apportait beaucoup de bonheur à la population lors de ses représentations théâtrales. Il me semblait important que nous ayons une pensée pour sa famille, ses proches et toutes les équipes des Jongleurs.

Mme HERRMANN : *Je voulais juste préciser que les deux dernières questions concernaient nos deux groupes.*

M. le Maire : Très bien. Merci de cette précision. Il me reste à vous souhaiter un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous donne rendez-vous probablement au mois de mars 2023 pour le prochain Conseil Municipal. Les dates sont en train de se fixer. Merci à vous.

La séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

La secrétaire de séance,
Nicolas GOMET